

Consommation

Cole: C16105 - Consommation. N° 1978-003.
Publié: Juillet - Septembre 1978.

Sou1978 - 3236 à 3238

Nom: OPRELYN-RESEARCH
4407-1

1978 n° 3

juillet  septembre

CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE
DUNOD ÉDITEUR

Le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, est un organisme scientifique fonctionnant sous la tutelle du Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité. Son Conseil d'Administration est présidé par M. Michel Albert, Commissaire Général au Plan.

L'objet de cette association est le suivant :

- faire toute étude sur les conditions de vie de la population ;
- promouvoir toute recherche statistique, économique, sociologique ou psychosociologique sur la consommation, les besoins, les aspirations et les conditions de vie de la population ;
- et en général, entreprendre toute étude sur des sujets intéressants, directement ou indirectement, la satisfaction des besoins et des aspirations et l'amélioration des conditions de vie de la population.

Les résultats de ces travaux sont en général publiés dans la revue trimestrielle « Consommation ».

Ils peuvent paraître sous forme d'articles dans d'autres revues françaises ou étrangères ou bien faire l'objet de publications séparées, lorsque leur volume dépasse celui d'un article de revue.

Le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie peut, en outre, exécuter des études particulières à la demande d'organismes publics, privés ou internationaux. Ces études ne font qu'exceptionnellement l'objet de publication et seulement avec l'accord de l'organisme qui en a demandé l'exécution.

Président : Michel ALBERT

Commissaire Général au Plan

Vice-Présidents : Philippe HUET

Inspecteur Général des Finances, Expert du Conseil de l'O.C.D.E.

Président du Conseil d'Administration du S.E.I.T.A.

Edmond MALINVAUD

Directeur Général de l'I.N.S.E.E.

Directeur : André BABEAU

Professeur à l'Université de Paris-X

*Toute reproduction de textes ou graphiques
est autorisée sous réserve de l'indication de la source*

XXV^e année
N° 3 Juillet-Septembre 1978

Consommation

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ

CENTRE DE RECHERCHE
POUR L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION
DES CONDITIONS DE VIE
142, rue du Chevaleret,
75634 PARIS CEDEX 13

DUNOD
É D I T E U R

Abonnements/**Subscriptions**

1979 et années antérieures

| | | |
|-----------------------------|-----------------|-------|
| Un an, 4 numéros | France | 135 F |
| One year, 4 issues | Autres pays | 160 F |
| | Other countries | |
| Le numéro/ per issue | | 50 F |

C.D.R. Centrale des Revues

B.P. 119, 93104 Montreuil Cedex, France

Tél. : 374.12.45

sommaire

ÉTUDES

ALAIN FOULON ET GEORGES HATCHUEL

| | |
|---|---|
| Les effets redistributifs des finances publiques en 1965 et 1970..... | 3 |
|---|---|

THÉRÈSE LECOMTE

| | |
|---|----|
| La concentration des dépenses de santé : les 10 % plus forts consommateurs..... | 65 |
|---|----|

JEAN-LOUP MADRE

| | |
|--|-----|
| Les effets redistributifs des finances publiques dans le domaine des transports urbains..... | 101 |
|--|-----|

| | |
|------------------------|-----|
| RÉSUMÉS-ABSTRACTS..... | 119 |
|------------------------|-----|

LES EFFETS REDISTRIBUTIFS DES FINANCES PUBLIQUES EN 1965 ET 1970 (*)

par

Alain FOULON et Georges HATCHUEL (**)

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1. Méthodologie résumée..... | 4 |
| 2. Les revenus primaires des ménages en 1965 et 1970..... | 12 |
| 3. Les prélèvements collectifs : fiscalité et parafiscalité..... | 21 |
| 4. Les réaffectations collectives reçues par les ménages..... | 36 |
| 5. Les résultats de la redistribution en 1965 et 1970..... | 48 |
| Conclusion | 53 |
| Annexes | 57 |

Le double mouvement de prélèvements et de réaffectations que les finances publiques exercent sur les ressources des ménages modifie la distribution des revenus que ceux-ci tirent de leur participation à la vie économique. Les fonds collectifs mis en jeu par ces redistributions représentent le tiers du Revenu National français : une telle proportion souligne d'elle-même qu'il s'agit d'un

(*) Cet article reprend en grande partie une communication faite à la 15^e Conférence de l'I.A.R.I.W. qui s'est tenue à l'Université de York du 19 au 25 août 1977.

(**) Les auteurs remercient P. KENDE, Maître de Recherches au C.N.R.S., de son importante contribution aux travaux antérieurs de l'équipe Redistribution du C.R.E.D.O.C., sur lesquels s'appuie largement l'étude présente.

vaste domaine d'études, tant en ce qui concerne la politique sociale que l'analyse économique des mécanismes en cause et de leurs conséquences.

Le présent article fait suite à un ensemble de travaux concernant les effets redistributifs des finances publiques (1). Toutefois, alors que les premiers résultats relatifs à l'année 1965 étaient essentiellement axés sur les effets de la fiscalité et de la parafiscalité, on présente ici, pour 1965 et 1970, un bilan plus élargi et plus approfondi. En effet, outre quelques modifications mineures de méthodologie, on s'est efforcé d'une part de tenir compte du plus grand nombre de mécanismes redistributifs possible, en introduisant notamment le service gratuit de l'enseignement, d'autre part d'analyser respectivement les effets propres tant des prélèvements que des réaffectations.

Sans être encore complets, au sens de la redistribution comptable globale (2), les bilans proposés ici s'en approchent plus que les résultats déjà publiés de l'année 1965, qui ne concernaient que la redistribution monétaire. L'élargissement et l'approfondissement des deux côtés du bilan redistributif permettent d'ouvrir l'analyse en direction des services collectifs non marchands dont les effets redistributifs instantanés, mais aussi intertemporels, sont évidents. On peut dès lors observer de façon plus fine les résultats d'ensemble en dépistant l'origine des effets positifs, négatifs ou pervers de certains mécanismes sur les inégalités de ressources.

Enfin, l'analyse comparative de 1965 et 1970 situe le sens des évolutions de la redistribution à la fin des années soixante. Tout en renforçant une partie des conclusions concernant la seule année 1965, la comparaison permet également de s'interroger avec plus de pertinence sur le fonctionnement et l'efficacité des processus redistributifs qui sont à la fois extrêmement complexes et imbriqués à divers niveaux dans la dynamique du système économique.

Après avoir brièvement rappelé quelques points importants de la méthode d'analyse (chapitre 1), on présentera la redistribution en 1965 et 1970 en partant de la répartition des revenus primaires (chapitre 2); on étudiera ensuite successivement les prélèvements (chapitre 3), les réaffectations (chapitre 4), et les effets résultant des uns et des autres sur la distribution des ressources (chapitre 5).

1. MÉTHODOLOGIE RÉSUMÉE

L'essentiel de la démarche d'analyse, aussi bien quant aux concepts qu'à l'enchaînement méthodique des mécanismes, est identique à celle décrite précédemment pour l'étude de l'année 1965 (3). Toutefois, quelques corrections ont dû

(1) A. FOULON, G. HATCHUEL et P. KENDE, *Un premier bilan de la redistribution des revenus en France. Les impôts et cotisations sociales à la charge des ménages en 1965*, Consommation, n° 4, octobre-décembre, 1973; G. HATCHUEL, *Les bénéficiaires des dépenses de l'Éducation Nationale en 1965 et 1970*, Consommation, n° 4, octobre-décembre, 1976.

(2) La redistribution comptable globale tient compte de l'ensemble des flux en direction, ou en provenance, des finances publiques, y compris les services collectifs indivisibles.

(3) Cf. A. FOULON, G. HATCHUEL et P. KENDE, *Consommation*, n° 4, 1973, p. 11 à 15, p. 37 à 53, p. 101 et 102.

être apportées, relatives surtout au champ couvert par les flux redistributifs ⁽¹⁾ et aux variantes de présentation des résultats en fonction des hypothèses retenues sur l'incidence réelle de certains prélèvements. Aussi donnera-t-on ici un résumé des diverses étapes méthodologiques.

1.1. Le champ de la redistribution

Trois catégories de mécanismes ont été considérées comme redistributives de ressources : les deux premières sont des transferts *monétaires* (positifs ou négatifs) touchant directement ou indirectement les revenus des particuliers, la troisième concerne les *services publics gratuits et divisibles* dont bénéficient les ménages.

a) On considère en premier lieu la **fiscalité** et la **parafiscalité** (*P*) frappant les revenus, les dépenses et le patrimoine des ménages. Cependant, ainsi qu'on le verra ultérieurement, l'ensemble des impôts et taxes n'a pu être pris en compte : leur détail est donné en annexe 1.

b) On retient ensuite les **transferts monétaires** (*TM*) alloués aux individus, ou aux familles, et qui sont pour la plupart liés à la législation sociale : assurance maladie, prestations familiales, retraites, prestations chômage, etc. ⁽²⁾. Ces transferts peuvent correspondre, soit à des prestations en espèces non affectées à une utilisation particulière (par exemple les retraites), soit à des prestations en nature dont le bénéfice dépend de l'utilisation de certains biens ou services (par exemple les remboursements « maladie »). Leur détail est donné en annexe.

c) Enfin l'inclusion, dans l'étude de la redistribution, des **services collectifs divisibles** (*TSC*) se justifie par le fait que leur consommation, leur appropriation, est inégalement répartie entre les différents utilisateurs. De ce fait, ils modifient les ressources au sens large dont bénéficient les ménages. Pour des raisons pratiques et méthodologiques, on n'a retenu ici que le service gratuit d'enseignement ⁽³⁾.

L'ensemble définit le champ des mécanismes de la redistribution, permettant d'évaluer :

— d'une part, pour des catégories « *i* » de ménages, l'*effet net de redistribution*, soit $X_i = (TM_i + TSC_i) - P_i$.

$X_i > 0$ détermine les « gagnants » du jeu redistributif; $X_i < 0$, les « perdants »;

(1) Cf. annexe 1.

(2) On notera toutefois que les subventions d'exploitation, notamment aux agriculteurs, ont été exclues faute de pouvoir en déterminer précisément les bénéficiaires finaux réels (producteurs ou consommateurs ?).

(3) Une recherche en cours devrait permettre d'inclure prochainement les résultats des effets redistributifs liés au secteur des transports et, notamment, à l'utilisation du service gratuit de la route.

— d'autre part, l'effet différentiel de la redistribution qui compare, entre catégories « i » et « j » de ménages, les écarts relatifs de revenus *avant* la redistribution (Y_{1i} et Y_{1j}) et *après* la redistribution (Y_{2i} et Y_{2j}), tels que :

$$Y_{2i} = Y_{1i} - P_i + (TM_i + TSC_i),$$
$$Y_{2j} = Y_{1j} - P_j + (TM_j + TSC_j).$$

De cette façon, on peut estimer si la redistribution rétrécit, élargit ou, éventuellement, ne modifie pas les écarts de ressources des diverses catégories de la population.

1. 2. La circularité économique

L'observation précise de la réalité des processus économiques amène rapidement à la conclusion que l'on ne peut, sous peine de caricature, estimer de façon linéaire les effets de la totalité des procédures redistributives en considérant successivement le revenu primaire (Y_1), les prélèvements (P), l'ensemble des transferts (T) pour arriver à un revenu final secondaire (Y_2). Le système des flux mis en cause est en quelque sorte « circulaire », ou plus exactement, il introduit, à l'intérieur du circuit global de génération des revenus, des *sous-processus circulaires* ⁽¹⁾ qui modifient à chaque étape la valeur et la qualification du revenu sans que l'on puisse considérer l'une de ces étapes comme indiscutablement primaire ou finale.

De ce fait, les concepts mêmes de charge globale fiscale ou d'efficacité globale de la redistribution n'ont de sens qu'en valeurs absolues mais ne peuvent être rapportés de façon significative à un seul dénominateur commun.

On a donc été contraint de « briser » cette circularité en définissant de *façon conventionnelle*, d'une part, un revenu primaire considéré comme point de départ de l'analyse, d'autre part un enchaînement d'étapes successives simplifiant la démarche de la façon suivante :

a) Le revenu primaire brut comprend tous les revenus provenant d'une participation à la production, sous quelque forme que ce soit, revenus du travail ou du capital (*cf.* annexe 1), avant tout prélèvement fiscal ou social même effectué à la source;

b) la formation des revenus primaires et autres ressources taxables, ainsi que leur imposition directe, précèdent le moment où sont perçus les transferts monétaires non soumis à l'impôt sur le revenu;

c) le revenu disponible pour la dépense, notamment de consommation (base de référence des impôts indirects), est constitué des revenus nets d'impôts directs mais comprend la totalité des transferts monétaires non imposables;

(1) *Cf.* A. FOULON, G. HATCHUEL et P. KENDE, *Consommation*, n° 4, 1973, graphique 3, p. 48 et graphique 4, p. 50.

d) enfin, les consommations collectives, ici l'enseignement, sont incluses comme une ressource supplémentaire imputée.

On est donc conduit à deux étapes finales de calcul ⁽¹⁾ :

– d'une part à un **revenu secondaire monétaire** :

$$Y'_2 = Y_1 - P + TM;$$

– d'autre part à une **ressource nette** :

$$Y_2 = Y'_2 + TSC = Y_1 - P + (TM + TSC).$$

Le premier est un concept quelque peu abstrait, puisqu'il correspond au revenu disponible net d'impôts indirects, mais il représente de façon synthétique à la fois le résultat du jeu des redistributions monétaires et ce dont disposent les ménages pour acquérir les biens et services marchands hors taxes, c'est-à-dire aux coûts des facteurs ⁽²⁾.

Le second correspond à une notion extensive du revenu. Il tend à évaluer combien l'ensemble des mécanismes marchands et non marchands de l'économie alloue de ressources aux diverses catégories de la population; au-delà de la redistribution monétaire stricte, l'analyse s'oriente vers celle de l'affectation des ressources nationales entre les ménages.

1.3. L'« incidence » de la fiscalité

Les problèmes d'incidence de la fiscalité (ou des transferts) sont, en général, abordés sous deux angles. L'un en termes globaux, et le plus souvent théoriques, analyse les mécanismes d'ajustements provoqués par la fiscalité et ses variations sur les éléments déterminants de l'équilibre économique : distribution primaire des revenus, structure de la demande finale, marché du travail, budget de l'État, etc. L'autre ne retient qu'une définition plus étroite de l'incidence limitée au sens de report de charges fiscales (ou d'accaparement de transferts) d'un agent sur un autre sans prendre en compte les conséquences induites sur les autres paramètres des comportements socio-économiques de ces agents en tant qu'entrepreneurs, offreurs de travail, consommateurs ou épargnants.

Bien que, comme le remarque Musgrave ⁽³⁾, la seconde approche ne soit qu'une façon très partielle de répondre aux questions soulevées par l'approche

(1) Indépendamment des étapes intermédiaires qu'il serait trop long de décrire ici.

(2) Ceci revient implicitement à supposer que la charge fiscale totale est assimilée à un paiement global des services non marchands produits par les administrations publiques et parapubliques. Toutefois, pour les différentes catégories de ménages, l'absence de relation entre le paiement de l'impôt et le bénéfice plus ou moins grand tiré des services collectifs non marchands exclut la relation d'échange (pour laquelle la valeur acquise est égale au prix payé). Par contre, elle introduit, en dehors de toute motivation sociale propre à la législation fiscale ou à la distribution des services collectifs, des disparités entre les ménages, certains payant plus d'impôts qu'ils ne « consomment » de services publics, d'autres étant dans la situation inverse : ceci légitime la prise en compte des services collectifs gratuits dans le champ d'une redistribution élargie.

(3) R. MUSGRAVE, *The Theory of Public Finance*, A study of Public Economy, MCGraw Hill, New York, 1959, p. 230 et suivantes.

globale, les recherches empiriques se sont surtout attachées à délimiter l'ampleur et à évaluer les distorsions provoquées dans la dispersion des revenus par différentes hypothèses d'incidence, au sens le plus restreint de son application à la fiscalité ou à la parafiscalité.

Mais, même à ce niveau, le débat est déjà très nourri (1), et parfois confus, en raison de l'extrême difficulté à observer des mécanismes ou des comportements sur lesquels fonder une analyse réaliste : l'évasion fiscale en partie légale, la fraude, la répercussion de tout ou partie de l'impôt sur les prix, les anticipations... sont toujours, et par nature, des phénomènes dont l'identification et la mesure ne peuvent être qu'indirectes, donc approximatives.

En ce qui concerne la fiscalité, les questions soulevées se résument ainsi :

a) l'impôt est assis sur les revenus, les échanges ou les éléments de patrimoine ; il touche donc des catégories d'agents économiques bien déterminés (salariés, indépendants, consommateurs, propriétaires, etc.). Dans quelle mesure ces agents économiques, tout en payant apparemment l'impôt, peuvent-ils en faire supporter la charge réelle, totale ou partielle, par d'autres catégories ?

b) par quels mécanismes (transmission sur les prix, demande d'augmentation de revenus, hausse nominale des profits, etc.) s'opèrent ces reports de charge ?

c) toutes les catégories sociales sont-elles également en situation de pouvoir répercuter (ex-ante ou ex-post) sur d'autres, tout ou partie des impôts qui leur incombent ?

Pour autant que l'on admette que les impôts sur la consommation sont réellement payés par le consommateur final car celui-ci n'est pas supposé revendre (2) mais consommer lui-même les biens et services achetés, l'incidence de la fiscalité est en question surtout pour les impôts assis sur le revenu et le patrimoine :

— les impôts et autres prélèvements assis sur le revenu sont-ils payés par les titulaires de ces revenus ou plutôt transférés à d'autres titulaires de revenus ou, par le médiateur des prix, aux consommateurs ?

— les impôts assis sur le patrimoine doivent-ils être assimilés à des impôts sur le revenu de ce patrimoine ou à des impôts sur le capital dont la charge est éventuellement reportée sur le prix du service que celui-ci rend à d'autres agents économiques (3) ?

(1) En particulier : R. MUSGRAVE, *Essays in Fiscal Federalism*, Brookings Inst., 1965 ; J. CRAGG, A. HARBEGGER et P. MIESZKOWSKI, *Empirical evidence on the Corporation income tax*, *Journal of Political Economy*, décembre 1967 ; J. L. NICHOLSON, *Redistribution of Income : notes and some problems and puzzles*, *The Review of Income and Wealth*, série 16, n° 3, septembre 1970 ; J. MARCHAL et J. LECAILLON, *La répartition du revenu national*, Genin, Paris, 1970 ; J. PECHMAN et P. POCKNER, *Who bears the tax burden?*, Brookings Inst., 1974.

(2) Sauf éventuellement les biens qu'il cède d'occasion.

(3) Une remise en cause systématique des conventions actuelles sur les payeurs réels de l'impôt sur le revenu bouleverserait sans doute les analyses et les théories économiques les mieux établies, ne serait-ce que parce qu'elle contraindrait à revoir le concept de valeur du travail, les rapports de force entre les groupes sociaux dans l'appropriation des ressources et les mécanismes de diffusion de l'inflation.

Faute de disposer d'information précise permettant de dépister et d'estimer ces reports de charge, on est contraint de se limiter à deux hypothèses extrêmes d'incidence : l'impôt est payé soit par les contribuables que vise la législation, soit — à travers les processus de fixation du prix — par le consommateur qui, comme on vient de le voir, est sans doute le seul à ne pouvoir répercuter les impôts sur d'autres agents économiques.

On doit cependant remarquer que, malgré le caractère simplificateur de ces deux hypothèses, si on les utilise alternativement pour seulement six catégories de prélèvements ⁽¹⁾, leur combinaison ⁽²⁾ aboutit à 64 types de bilans globaux de la redistribution. Or, tous les cas de figures n'ont pas la même pertinence car il est parfois difficile de justifier le report de l'impôt sur le seul consommateur. Par ailleurs, les masses fiscales en jeu sont d'importance relative très inégale et certains impôts, par exemple la taxe sur les salaires, ne sont pas susceptibles d'entraîner à eux seuls des modifications sensibles des résultats selon que l'on retient l'une ou l'autre des hypothèses.

Par contre, certains prélèvements représentent une proportion telle que, selon l'hypothèse retenue, les évaluations de la redistribution aboutissent à des résultats significativement différents, voire opposés. C'est le cas notamment de la part patronale des cotisations sociales, qui constitue dans notre étude près du tiers de la masse des impôts et cotisations sociales affectés aux ménages (*cf.* tableaux VIII, IX et X).

On s'est donc limité ici à deux situations :

— *Hypothèse A* : les parts salariale et patronale des cotisations sociales des salariés sont à la charge de ces derniers. Les cotisations sociales des professions indépendantes sont à la charge de ces catégories. Les impôts directs sont payés par les titulaires des revenus considérés et les impôts indirects sont imputés aux consommateurs en fonction des valeurs de leur consommation par type de biens et services;

— *Hypothèse B* : les impôts directs, indirects et les cotisations sociales des professions indépendantes sont imputés comme dans l'hypothèse A, ainsi que la part salariale des cotisations sociales des salariés. Par contre, la part patronale de ces mêmes cotisations est considérée comme un quasi-impôt indirect à la charge des consommateurs ⁽²⁾.

Une des conséquences importantes de ces variantes est que les salaires primaires bruts ne sont pas identiques dans les deux cas : dans l'hypothèse A, ils comprennent toutes les cotisations sociales des salariés (parts patronale et salariale prélevées à la source) alors que dans l'hypothèse B, ils n'incluent que la part salariale. Les bilans globaux relatifs aux deux situations se trouvent donc très sensiblement différents, comme on le verra ultérieurement.

(1) Part salariale des cotisations sociales, part patronale des cotisations sociales, impôt sur le revenu, impôt sur le bénéfice des sociétés, taxe sur les salaires, taxe professionnelle.

(2) En tant que quasi-impôt indirect, cette partie des cotisations sociales a été imputée aux différentes catégories de biens et services comme un impôt proportionnel sur la consommation.

1.4. La période analysée

La démarche suivie telle qu'elle vient d'être résumée est appliquée dans un cadre annuel : ce sont les flux mesurés pour une année qui sont pris en compte mais, en raison des remarques précédentes, le revenu secondaire (Y'_2) n'est pas considéré ensuite comme le nouveau point de départ d'un deuxième itinéraire redistributif.

L'analyse est donc menée en termes de statique comparative, c'est-à-dire par comparaison entre des « photographies » instantanées. Ceci implique qu'on ne peut que très partiellement tenir compte de l'influence de facteurs dynamiques.

En particulier, on exclut totalement ici les phénomènes de « feed-back » des mécanismes redistributifs sur la répartition initiale des revenus. Or, en raison même de leur importance, certains dispositifs de redistribution contribuent, pour une partie souvent difficile à délimiter, à fixer ex-ante le niveau des revenus primaires : par exemple, le taux marginal d'imposition directe exerce une influence sur la propension marginale à travailler, le taux de cotisations sociales contribue à déterminer le niveau des salaires bruts. Ces effets de rétroaction sont sans doute souvent non négligeables; ils sont parfois pervers à l'égard de la redistribution, mais faute d'une appréciation quantitative de leurs conséquences, ils ont été négligés dans cette étude.

1.5. Les sources statistiques et leurs contraintes

Les résultats donnés ici proviennent non d'enquêtes spécifiques sur la redistribution, mais d'un ensemble très disparate d'informations statistiques :

- les Comptes Nationaux;
- les statistiques fiscales et celles des organismes de Sécurité Sociale;
- les exploitations complémentaires de multiples enquêtes, notamment des enquêtes « revenus » de 1965 et 1970 et des enquêtes sur « les conditions de vie des familles » effectuées par l'I.N.S.E.E.;
- divers travaux, en particulier : H. ROZE, *Les ressources des ménages par C.S.P. en 1965* (Collections de l'I.N.S.E.E., série M, n° 10); H. ROZE, J.-C. PIERRE et M. E. MARTIN, *Les ressources des ménages par C.S.P. en 1970* (Collections de l'I.N.S.E.E., série M, n° 46); G. BANDERIER et P. GHIGLIAZZA, *Les revenus des ménages en 1970* (Collections de l'I.N.S.E.E., série M, n° 40), L. LÉVY-GARBOUA, *Budget de l'Éducation Nationale et redistribution des revenus entre 1965 et 1969* (C.R.E.D.O.C., 1973).

De façon schématique, on peut résumer les différentes méthodes d'évaluation de la façon suivante : d'une part, les enquêtes et les travaux menés dans certains domaines ont fourni les clés de répartition par catégorie de ménages des divers mécanismes analysés (revenus, impôts...), d'autre part les valeurs globales de ces flux sont celles retenues par les Comptes Nationaux. La référence aux estimations des Comptes de la Nation présente l'avantage d'assurer la cohérence des évaluations entre elles à l'intérieur d'un cadre conceptuel et

méthodologique général (1) et permet ainsi de situer les résultats de la redistribution dans l'ensemble des opérations économiques.

En ce qui concerne les revenus primaires, les masses globales de revenus par catégorie (salaires, intérêts...) correspondent aux données macro-économiques des Comptes Nationaux, non aux données brutes issues des enquêtes « Revenus ». En effet, ces dernières, de par leur nature, ne peuvent fournir des renseignements que sur les seules ressources imposables. De plus, on sait que celles-ci ne sont connues que de façon très inégale selon le type de revenu : fraude, évasion fiscale et évaluations forfaitaires contribuent en effet à une sous-évaluation, parfois importante, des revenus réels. Ainsi, la comparaison entre les résultats des enquêtes et les évaluations des Comptes Nationaux fait apparaître les sous-estimations suivantes des enquêtes :

| | 1965 (%) | 1970 (%) |
|--|-------------|-------------|
| Salaires..... | 3,6 | 6,1 |
| Loyers..... | 43,7 | 23,9 |
| Bénéfices industriels et commerciaux.... | 55,2 | 63,2 |
| Bénéfices agricoles..... | 82,1 | 79,6 |

La comparaison ainsi effectuée montre qu'il ne pouvait être question de se contenter, en ce qui concerne les montants globaux des différents types de revenus, des seules données brutes des enquêtes. *Aussi a-t-on pris comme hypothèse que les évaluations globales de la Comptabilité Nationale étaient des données indépendantes et que ces données étaient connues avec exactitude.* On a alors réparti ces différents montants par catégorie de ménages au moyen des clés de répartition fournies par les enquêtes, en supposant implicitement que le taux de sous-estimation pour une catégorie de revenu donné demeurerait constant, quel que soit le montant de ce revenu alloué à chacune des catégories de ménages.

L'hétérogénéité des matériels statistiques disponibles a un inconvénient scientifique important. Le seul commun dénominateur de partage de la population est celui de la *catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (C.S.C.M.)*. Bien que, pour une étude de la redistribution, les critères les plus significatifs soient sans doute le montant du revenu primaire, la taille du ménage, l'âge du chef de famille et le fait que la femme travaille ou non, tous ne sont pas systématiquement retenus dans les enquêtes ou, lorsqu'ils sont utilisés, leur définition et les échelles de classement varient d'une enquête à l'autre sans possibilité d'harmonisation.

L'analyse qui suit n'est donc menée qu'en termes de C.S.C.M. regroupées en onze classes et trois grandes catégories (indépendants, salariés et inactifs).

(1) Ceci justifie que la valeur des services collectifs soit mesurée par la somme des coûts de facteurs ainsi que le font les Comptes Nationaux.

Par ailleurs, elle ne concerne que les ménages dits « ordinaires » c'est-à-dire qu'elle exclut la population vivant en institutions (maisons de retraite, hospices, militaires appelés, détenus...) pour laquelle peu d'informations existent, bien qu'elle soit sans doute souvent bénéficiaire de redistributions importantes (1).

2. LES REVENUS PRIMAIRES DES MÉNAGES EN 1965 ET 1970

2.1. Le tableau I fait ressortir que le revenu primaire brut moyen par ménage (1) est passé dans l'hypothèse A de 22 300 F en 1965 à environ 35 000 F en 1970 et, dans l'hypothèse B, de 19 600 F à 30 300 F, soit un accroissement annuel moyen légèrement supérieur à + 9 % dans les deux cas.

TABLEAU I
Le revenu primaire brut moyen par ménage
en 1965 et 1970

| | Hypothèse A | Hypothèse B |
|--|-------------|-------------|
| 1965 (francs)..... | 22 329 | 19 594 |
| 1970 (francs)..... | 34 994 | 30 326 |
| Taux d'évolution annuel moyen (%). | + 9,4 | + 9,1 |

2.2. Les tableaux II et III donnent, pour chacune des deux années, la ventilation des revenus moyens par catégorie socio-professionnelle et le tableau IV résume les écarts observés selon les hypothèses pour les deux années. Plusieurs séries de conclusions peuvent en être tirées.

a) La relation existant entre la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage et le revenu dominant du ménage est particulièrement évidente. En 1970, 85 à 90 % du revenu primaire brut des catégories de salariés sont constitués de salaires bruts. De même, les revenus bruts des entrepreneurs individuels constituent la majeure partie du revenu primaire brut des catégories d'indépendants : 74 % des revenus des exploitants agricoles sont des bénéfices agricoles, 81 % de ceux des artisans et petits commerçants sont des bénéfices industriels et commerciaux et 64 % de ceux des professions libérales sont d'origine « B.N.C. ». Une exception cependant : les ménages d'industriels-gros commerçants sont classés parmi les ménages de non salariés, mais pour eux, les salaires bruts

(1) Au 1^{er} janvier 1970, la population intérieure était de 50 444 000 habitants, dont 48 305 000 (95,8 % du total) regroupés dans 16 211 000 ménages ordinaires étudiés, et 2 139 000 individus (4,2 % du total) vivant en institutions.

(2) Les masses globales de revenus primaires sont données en annexe 3.

représentent 37,2 % du revenu primaire brut total, soit autant que la part due aux revenus liés à leur activité d'entrepreneurs individuels (37 %). Ceci s'explique par le fait que les dirigeants salariés des sociétés (tels les présidents-directeurs généraux ou gérants minoritaires) ont été classés dans cette catégorie lors du chiffrage de l'enquête-revenu I.N.S.E.E. de 1970 (contrairement à 1965, où ils étaient classés parmi les cadres supérieurs). Or, les salaires qu'ils perçoivent sont souvent importants. La catégorie des industriels-gros commerçants s'apparente donc plus à une catégorie « mixte » qu'à une catégorie stricte de non-salariés.

Par ailleurs, pour les catégories agricoles (exploitants ou salariés), la proportion des revenus en nature dans le revenu primaire total n'est pas négligeable (respectivement 10,4 % et 8,8 % en 1970); cela est dû essentiellement à leur autoconsommation.

b) L'analyse de la répartition des masses globales de revenus entre les C.S.C.M. (qui n'est pas donnée ici) permet de comparer le poids respectif du nombre de ménages et d'individus de chaque classe socio-professionnelle avec la part des revenus primaires monétaires bruts qui lui revient. En 1970, l'ensemble formé par les ménages de professions libérales et d'industriels-gros commerçants, qui ne représente que 2 % des ménages ordinaires et 2,5 % de la population des individus, bénéficie de 9,4 % du total des revenus primaires monétaires (hypothèse A), soit un peu plus que la part perçue par les inactifs (8,2 %), qui représentent pourtant 30,3 % des ménages et 20 % de la population, soit aussi trois fois plus que la part perçue par l'ensemble « manœuvres-gens de maison » et « salariés agricoles » (2,7 %) qui est pourtant deux fois plus important en nombre (4,9 % des ménages et 5,3 % de la population).

De même, on observe, entre les catégories de salariés, les disparités suivantes (1970) : les cadres supérieurs représentent 4,1 % du total des ménages (4,9 % de la population) mais touchent environ 10 % du total des revenus primaires monétaires. Les pourcentages pour les autres catégories sont respectivement : cadres moyens : 11,4, 12,7 et 16 %; employés : 11,4, 11,3 et 11 %; ouvriers qualifiés : 22,1, 27,6 et environ 20 %; manœuvres-gens de maison : 3,5, 3,6 et 1,9 %; salariés agricoles : 1,4, 1,7 et 0,8 %.

c) Le tableau IV donne pour différents groupes de ménages (ensemble des catégories socio-professionnelles, catégories d'actifs, catégories de salariés), et pour 1965 et 1970, le rapport du revenu primaire brut monétaire moyen de la catégorie ayant le revenu le plus élevé à celle ayant le revenu le plus faible; de même pour les revenus primaires bruts totaux (monétaires et en nature) (1). Il apparaît que :

— les écarts entre les revenus primaires bruts monétaires sont toujours plus importants que les écarts entre les revenus primaires totaux (revenus

(1) Les écarts ainsi mis en évidence, quoique importants, sous-estiment probablement les inégalités réelles des revenus des ménages : ils n'enregistrent pas en effet les variations de revenus, certainement plus amples, qui existent à l'intérieur même de chacune des catégories socio-professionnelles étudiées. Voir à ce propos les Collections de l'I.N.S.E.E., vol. M. 40, *op. cit.*, p. 50-51.

Montant moyen, par ménage, de chaqu

| Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage | Salaires bruts | | Intérêts, dividendes et parts bruts (3) | Revenu brut des entrepreneurs individuels (4) | Fermages et métayages | Loyers réels |
|---|-----------------|-----------------|---|---|-----------------------|--------------|
| | Hypothèse A (1) | Hypothèse B (2) | | | | |
| | 1 | 2 | | | | |
| Salariés : | | | | | | |
| Cadres supérieurs. | 49 129 | 43 707 | 2 815 | 2 266 | 172 | 1 675 |
| Cadres moyens... | 27 848 | 23 607 | 347 | 852 | 54 | 353 |
| Employés..... | 18 936 | 14 771 | 291 | 563 | 44 | 295 |
| Ouvriers, qualifiés et spécialisés.. | 19 678 | 14 757 | ← | (700) | → | |
| Manœuvres, gens de maison..... | 13 290 | 9 704 | ← | (797) | → | |
| Salariés agricoles.. | 11 289 | 8 338 | 181 | 666 | 49 | 56 |
| TOTAL SALARIÉS. | 22 559 | 18 060 | ← | (1 459) | → | |
| Indépendants : | | | | | | |
| Professions libérales..... | 7 349 | 6 295 | 4 450 | 74 512 | 411 | 2 961 |
| Industriels, gros commerçants... | 11 576 | 10 394 | ← | (74 510) | → | |
| Artisans, petits commerçants... | 2 533 | 2 114 | ← | (34 409) | → | |
| Exploitants agricoles..... | 1 722 | 1 201 | 544 | 17 672 | 451 | 215 |
| TOTAL INDÉPENDANTS (5)..... | 3 043 | 2 492 | 2 001 | 28 479 | 319 | 923 |
| Inactifs..... | 3 161 | 2 418 | 811 | 1 323 | 289 | 950 |
| Ensemble des ménages ordinaires.. | 13 613 | 10 878 | 821 | 6 217 | 171 | 592 |

(1) Y compris les cotisations sociales patronales et salariales.
 (2) Y compris les seules cotisations salariales.
 (3) Y compris la part de l'impôt sur les sociétés imputable aux ménages.

type de revenu primaire brut (1965)

(En francs)

| Total des revenus primaires bruts monétaires | | Auto-consommation | Loyers fictifs | Total des revenus primaires en nature | Total des revenus primaires bruts monétaires et en nature | |
|--|-------------------------|-------------------|----------------|---------------------------------------|---|---------------|
| Hypothèse A | Hypothèse B | | | | Hypothèse A | Hypothèse B |
| $7 = 1 + 3 + 4 + 5 + 6$ | $8 = 2 + 3 + 4 + 5 + 6$ | 9 | 10 | $11 = 9 + 10$ | $12 = 7 + 11$ | $13 = 8 + 11$ |
| 56 057 | 50 635 | 127 | 1 113 | 1 240 | 57 298 | 51 876 |
| 29 454 | 25 214 | 166 | 595 | 762 | 30 216 | 25 975 |
| 20 129 | 15 964 | 165 | 384 | 549 | 20 678 | 16 513 |
| 20 378 | 15 457 | 277 | 300 | 577 | 20 956 | 16 034 |
| 14 087 | 10 501 | 287 | 294 | 581 | 14 667 | 11 081 |
| 12 240 | 9 289 | 742 | 268 | 1 010 | 13 251 | 10 300 |
| 24 018 | 19 519 | 240 | 435 | 675 | 24 693 | 20 194 |
| 89 682 | 88 628 | 194 | 1 062 | 1 256 | 90 938 | 89 884 |
| 86 086 | 84 904 | 293 | 1 162 | 1 455 | 87 540 | 86 358 |
| 36 942 | 36 524 | 243 | 680 | 923 | 37 865 | 37 446 |
| 20 614 | 20 093 | 2 007 | 1 173 | 3 180 | 23 794 | 23 273 |
| 34 765 | 34 214 | 1 052 | 947 | 1 999 | 36 764 | 36 213 |
| 6 533 | 5 791 | 234 | 388 | 621 | 7 155 | 6 412 |
| 21 413 | 18 679 | 395 | 521 | 916 | 22 329 | 19 594 |

(⁴) Rappelons que ce revenu comprend l'amortissement des entreprises individuelles et que le revenu brut des exploitants agricoles a été diminué de leur autoconsommation, qui se trouve dans la colonne 9.

(⁵) Y compris certaines professions indépendantes non détaillées (techniciens ou personnels de service non salariés, artistes non salariés, etc.).

TABLEAU
Montant moyen, par ménage, de chaque

| Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage | Salaires bruts | | Intérêts, dividendes et parts bruts (3) | Revenu brut des entrepreneurs individuels (4) | Fermages et métayages | Loyers réels |
|--|-----------------|-----------------|---|---|-----------------------|--------------|
| | Hypothèse A (1) | Hypothèse B (2) | | | | |
| | 1 | 2 | | | | |
| Salariés : | | | | | | |
| Cadres supérieurs... | 72 484 | 62 128 | 3 222 | 3 168 | 143 | 1 134 |
| Cadres moyens... | 44 298 | 36 358 | 813 | 979 | 69 | 361 |
| Employés..... | 30 276 | 23 928 | 763 | 1 035 | 37 | 318 |
| Ouvriers qualifiés et spécialisés... | 30 581 | 22 310 | 353 | 687 | 19 | 92 |
| Manœuvres et gens de maison..... | 20 040 | 14 761 | 336 | 382 | 21 | 79 |
| Salariés agricoles... | 19 222 | 14 343 | 630 | 656 | 35 | 9 |
| TOTAL SALARIÉS. | 35 614 | 27 945 | 761 | 989 | 44 | 273 |
| Indépendants : | | | | | | |
| Professions libérales..... | 11 975 | 10 653 | 5 686 | 132 240 | 711 | 3 793 |
| Industriels, gros commerçants... | 56 264 | 48 764 | 30 931 | 56 056 | 458 | 3 805 |
| Artisans, petits commerçants... | 4 941 | 3 885 | 1 613 | 54 779 | 191 | 1 453 |
| Exploitants agricoles..... | 3 005 | 2 285 | 1 188 | 32 670 | 548 | 439 |
| TOTAL INDÉPENDANTS (5).... | 8 878 | 7 396 | 4 119 | 49 237 | 378 | 1 356 |
| Inactifs..... | 4 266 | 3 285 | 1 690 | 1 529 | 365 | 1 139 |
| Ensemble des ménages ordinaires.. | 21 902 | 17 234 | 1 572 | 8 760 | 194 | 706 |
| (1), (2), (3), (4), (5) cf. notes correspondantes du tableau II. | | | | | | |

AN III

type de revenu primaire brut (1970)

(En francs)

| Total des revenus primaires bruts monétaires | | Auto-consommation | Loyers fictifs | Total des revenus primaires en nature | Total des revenus primaires bruts monétaires et en nature | |
|--|-------------------------|-------------------|----------------|---------------------------------------|---|---------------|
| Hypothèse A | Hypothèse B | | | | Hypothèse A | Hypothèse B |
| $7 = 1 + 3 + 4 + 5 + 6$ | $8 = 2 + 3 + 4 + 5 + 6$ | 9 | 10 | $11 = 9 + 10$ | $12 = 7 + 11$ | $13 = 8 + 11$ |
| 80 152 | 69 796 | 165 | 3 279 | 3 444 | 83 597 | 73 240 |
| 46 521 | 38 581 | 218 | 1 593 | 1 811 | 48 333 | 40 392 |
| 32 429 | 26 081 | 187 | 1 194 | 1 381 | 33 811 | 27 463 |
| 31 732 | 23 461 | 330 | 1 048 | 1 378 | 33 110 | 24 839 |
| 20 859 | 15 579 | 329 | 1 011 | 1 340 | 22 199 | 16 919 |
| 20 552 | 15 673 | 1 095 | 896 | 1 991 | 22 543 | 17 665 |
| 37 681 | 30 011 | 284 | 1 357 | 1 641 | 39 321 | 31 652 |
| 154 405 | 153 083 | 314 | 3 355 | 3 669 | 158 074 | 156 752 |
| 147 514 | 140 014 | 268 | 3 662 | 3 931 | 151 445 | 143 945 |
| 62 978 | 61 921 | 343 | 2 110 | 2 454 | 65 431 | 64 375 |
| 37 850 | 37 130 | 2 648 | 1 752 | 4 400 | 42 249 | 41 530 |
| 63 968 | 62 486 | 1 253 | 2 132 | 3 385 | 67 353 | 65 871 |
| 8 990 | 8 008 | 330 | 1 127 | 1 456 | 10 446 | 9 465 |
| 33 134 | 28 466 | 451 | 1 409 | 1 860 | 34 994 | 30 326 |

monétaires et en nature). Cela tient au fait que pour les catégories les plus défavorisées (et les agriculteurs), les revenus en nature constituent une part non négligeable de leurs ressources totales;

— les inégalités de revenus moyens des ménages sont toujours plus importantes dans l'hypothèse B que dans l'hypothèse A (1).

d) L'évolution 1965-1970 des inégalités de revenus primaires bruts moyens des diverses catégories sociales est également résumée au tableau IV.

Ce tableau montre que les écarts de revenus primaires bruts moyens des catégories extrêmes se sont accrues entre 1965 et 1970, et ce, quelle que soit l'hypothèse retenue. Ainsi, alors qu'en 1965 le revenu primaire brut monétaire moyen des ménages de professions libérales était 13,7 fois supérieur à celui des ménages d'actifs, en 1970 l'écart était de 1 à 17,2 (hypothèse A). L'écart maximum entre catégories d'actifs s'est aussi accru dans la période. Seul, l'écart entre catégories de salariés a diminué.

TABLEAU IV

Les écarts de revenus primaires bruts en 1965 et 1970

| | Total des revenus primaires bruts monétaires | | Total des revenus primaires bruts monétaires et en nature | |
|--|--|-------------|---|-------------|
| | Hypothèse A | Hypothèse B | Hypothèse A | Hypothèse B |
| Écarts toutes C.S.C.M. (1) { | | | | |
| 1965 ... | 1 à 13,7 | 1 à 15,3 | 1 à 12,7 | 1 à 14,0 |
| 1970 ... | 1 à 17,2 | 1 à 19,1 | 1 à 15,1 | 1 à 16,6 |
| Écarts entre catégories d'actifs (2) { | | | | |
| 1965 ... | 1 à 7,3 | 1 à 9,5 | 1 à 6,9 | 1 à 8,7 |
| 1970 ... | 1 à 7,5 | 1 à 9,8 | 1 à 7,1 | 1 à 9,3 |
| Écarts entre catégories de salariés (3) { | | | | |
| 1965 ... | 1 à 4,6 | 1 à 5,5 | 1 à 4,3 | 1 à 5,0 |
| 1970 ... | 1 à 3,9 | 1 à 4,5 | 1 à 3,8 | 1 à 4,3 |
| <p>(1) En 1965 et 1970, les deux catégories extrêmes sont d'une part les inactifs (minimum), d'autre part les professions libérales (maximum).</p> <p>(2) En 1965 et 1970, les deux catégories extrêmes sont d'une part les salariés agricoles et les manœuvres-gens de maison (minimum), d'autre part les professions libérales (maximum).</p> <p>(3) En 1965 et 1970, les deux catégories extrêmes sont d'une part les salariés agricoles et les manœuvres-gens de maison (minimum), d'autre part les cadres supérieurs (maximum).</p> | | | | |

(1) Sans préjuger des commentaires ultérieurs, ce fait tend à montrer que dans l'hypothèse où les cotisations sociales patronales sont considérées comme étant à la charge des salariés, elles ont pour effet d'accroître, quand elles sont prélevées, les disparités de revenus. Dans ce cas, en effet, ce prélèvement se traduit, au niveau des revenus primaires, par le passage de l'hypothèse A à l'hypothèse B, donc par un accroissement des inégalités des revenus moyens des ménages.

Ces modifications de l'éventail des revenus primaires moyens proviennent des différences très sensibles ayant affecté les taux d'évolution des revenus des diverses catégories socio-professionnelles dans la période (cf. tableau V et graphique 1). Ainsi, alors que le revenu primaire brut monétaire moyen de l'ensemble des ménages a augmenté de 54,7 % en valeur nominale de 1965 à 1970 (cf. tableau V, hypothèse A), l'augmentation a été de 84 % pour le revenu des indépendants, de 56,9 % pour le revenu des salariés, et de 37,6 % pour le revenu des inactifs. En particulier pour la catégorie ayant le revenu primaire le plus élevé, les professions libérales, le taux annuel moyen d'accroissement

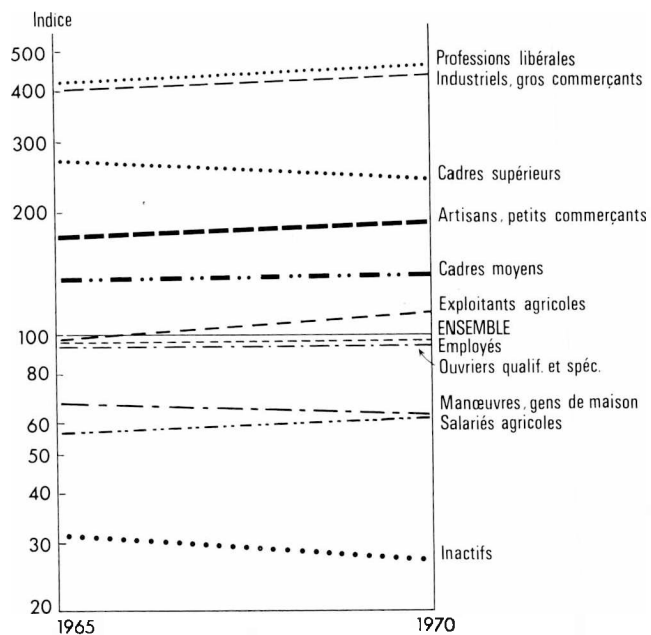
TABEAU V
L'évolution des revenus primaires bruts monétaires moyens
par ménage entre 1965 et 1970, suivant la C.S.P. du chef de ménage

| Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage | Hypothèse A | | Hypothèse B | |
|---|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| | Taux d'évolution 1965-1970 (1) | Taux annuel moyen d'accroissement (2) | Taux d'évolution 1965-1970 (1) | Taux annuel moyen d'accroissement (2) |
| Salariés | | | | |
| Cadres supérieurs..... | 143,0 | + 7,4 | 137,8 | + 6,6 |
| Cadres moyens..... | 157,9 | + 9,6 | 153,0 | + 8,9 |
| Employés..... | 161,1 | + 10,0 | 163,4 | + 10,3 |
| Ouvriers qualifiés et spécialisés..... | 155,7 | + 9,3 | 151,8 | + 8,7 |
| Manœuvres et gens de maison..... | 148,1 | + 8,2 | 148,4 | + 8,2 |
| Salariés agricoles... | 167,9 | + 10,9 | 168,7 | + 11,0 |
| TOTAL SALARIÉS..... | 156,9 | + 9,4 | 153,8 | + 9,0 |
| Indépendants | | | | |
| Professions libérales... | 172,2 | + 11,5 | 172,7 | + 11,5 |
| Industriels, gros commerçants..... | 171,4 | + 11,4 | 164,9 | + 10,5 |
| Artisans, petits commerçants..... | 170,5 | + 11,3 | 169,5 | + 11,1 |
| Exploitants agricoles... | 183,6 | + 12,9 | 184,8 | + 13,1 |
| TOTAL INDÉPENDANTS... | 184,0 | + 13,0 | 182,6 | + 12,8 |
| Inactifs..... | 137,6 | + 6,6 | 138,3 | + 6,7 |
| Ensemble..... | 154,7 | + 9,1 | 152,4 | + 8,8 |
| (1) 1965 = 100. | | | | |
| (2) Dans la même période, le taux annuel moyen d'accroissement des prix à la consommation a été de + 4,3 %. | | | | |

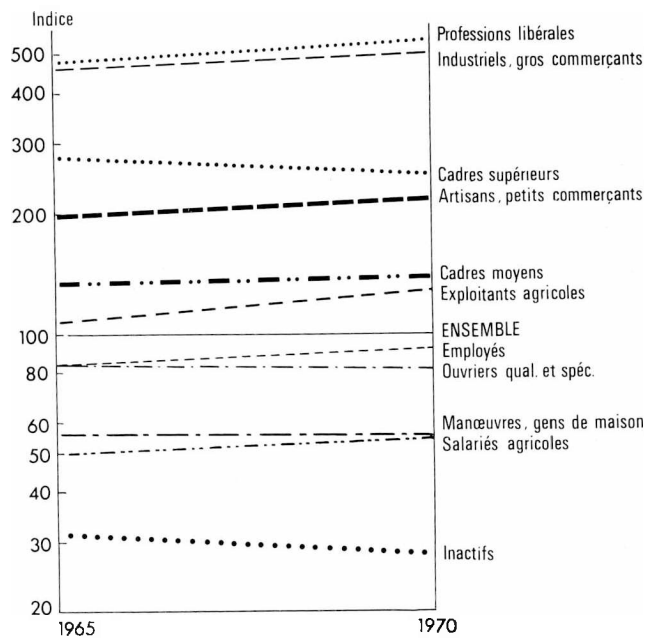
GRAPHIQUE 1

L'éventail des revenus primaires monétaires bruts moyens en 1965 et 1970.

HYPOTHÈSE A



HYPOTHÈSE B



a été, dans la période, de + 11,5 % en valeur nominale (hypothèse A), soit un taux annuel d'accroissement presque deux fois plus important que celui des inactifs (+ 6,6 %), catégorie de ménages aux revenus primaires les plus faibles (1). Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'éventail des revenus primaires se soit élargi entre 1965 et 1970.

Il en est de même pour ce qui concerne les catégories d'actifs puisque, pour les salariés agricoles comme pour les manœuvres-gens de maison — catégories d'actifs aux revenus primaires les plus faibles —, le taux d'évolution a été moins important que pour les professions libérales. Notons cependant que le taux annuel moyen d'accroissement du revenu des salariés agricoles (+ 10,9 %) a été dans la période nettement plus élevé que celui de l'ensemble des salariés (+ 9,4 %) ou de l'ensemble des ménages (+ 9,1 %). Cela a été l'inverse pour les ménages de manœuvres-gens de maison (+ 8,2 %); leur position relative dans l'échelle des revenus primaires bruts s'est donc dégradée dans la période (cf. graphique 1). Une situation identique est observée pour les cadres supérieurs pour lesquels le taux annuel moyen d'accroissement du revenu primaire brut a été un des plus faibles dans la période (+ 7,4 % dans l'hypothèse A). L'accroissement très important du nombre de jeunes cadres en début de carrière, comme les modifications intervenues entre 1965 et 1970 dans le chiffrage des dirigeants salariés de sociétés, expliquent cette situation.

Dans ces conditions, l'éventail des revenus primaires bruts monétaires des salariés — c'est-à-dire le rapport du revenu moyen de la catégorie la plus favorisée (cadres supérieurs) au revenu moyen de la catégorie la moins favorisée (salariés agricoles en 1965, manœuvres-gens de maison en 1970) — s'est resserré au cours de la période, passant de 4,6 en 1965 à 3,9 en 1970 (hypothèse A).

3. LES PRÉLÈVEMENTS COLLECTIFS : FISCALITÉ ET PARAFISCALITÉ

3.1. L'étude ne porte pas sur l'ensemble des recettes fiscales et parafiscales des administrations publiques (cf. tableau A 2, annexe 3). Il y a à cela deux raisons distinctes : d'une part, toutes les contributions ne sont pas imputables aux ménages ordinaires, même indirectement (exemple : impôt sur les bénéfices des sociétés étrangères); d'autre part, pour certaines répartitions par catégorie de ménages, on manque encore de base statistique (impôt sur les successions,

(1) Si leur place est la plus basse dans l'échelle des revenus primaires, c'est que leurs ressources se composent en fait, en majeure partie, de retraites que nous considérons comme un transfert. Cependant, si l'on inclut leurs retraites dans le revenu primaire brut, le taux d'évolution 1965-1970 de leur revenu primaire monétaire brut plus retraites s'élève à 49,4 % dans l'hypothèse A et à 50,5 % dans l'hypothèse B, soit un taux annuel moyen d'accroissement en valeur nominale s'élevant respectivement à + 8,4 % et + 8,5 %. Si ce taux est supérieur à celui des cadres supérieurs (cf. tableau V), il reste néanmoins inférieur à celui de l'ensemble des ménages ou de l'ensemble des salariés.

contribution foncière, taxe d'habitation, droits et taxes sur les investissements des ménages). En définitive, l'étude ne couvre que les *trois quarts du total des prélèvements*.

La proportion qui a pu être affectée aux différentes C.S.C.M. varie selon la nature du prélèvement : l'impôt sur le revenu et les cotisations sociales sont étudiés intégralement, ou presque, tandis que la couverture des impôts indirects est inférieure à 80 % et celle des impôts locaux pratiquement nulle (si l'on fait abstraction de la taxe locale sur les biens et services, existant encore en 1965 mais disparue depuis). Ainsi se crée une distorsion dont la conséquence la plus certaine est la sur-représentation des cotisations sociales, qui constituent en 1970 près de la moitié des prélèvements étudiés (alors que leur part dans le total des prélèvements publics est inférieure à 40 %). En contrepartie, des impositions sont sous-représentées, voire exclues, en particulier celles frappant, directement ou non, le patrimoine ou le revenu qu'il procure (impôts sur le bénéfice des sociétés, impôts fonciers, T.V.A. sur la construction de logements, etc.). Cela accroît l'importance relative des prélèvements portant sur les salaires dont la part dans les revenus monétaires est prépondérante et croissante entre 1965 (hypothèse A : 63,6 %) et 1970 (66,1 %). Cette sur-représentation introduit donc un biais qui accentue les effets des prélèvements salariaux dans l'ensemble des effets redistributifs des impôts et cotisations sociales.

On observe d'autre part que dans l'hypothèse A, où toutes les cotisations salariales sont à la charge des salariés, 44 % des prélèvements en 1965 et 47 % en 1970 sont retenus à la source.

Enfin, phénomène important de la fiscalité française, on remarquera qu'en 1965 et 1970, *près de 83 % des prélèvements collectifs sont effectués de façon invisible* pour le contribuable parce qu'ils sont, soit retenus à la source (cotisations sociales salariales, impôt sur le bénéfice des sociétés), soit inclus dans les prix à la consommation (T.V.A., taxes spécifiques, taxes sur les salaires).

TABLEAU VI
Le prélèvement moyen par ménage en 1965 et 1970

| | Hypothèse A | Hypothèse B |
|--|-------------|-------------|
| 1965 (francs)..... | 8 065 | 7 928 |
| 1970 (francs)..... | 13 099 | 12 760 |
| Taux d'évolution annuel moyen (%)..... | + 10,2 | + 10,0 |

3.2. Le prélèvement moyen par ménage était, dans l'hypothèse A, de 8 060 F en 1965 et de 13 100 F en 1970. Dans l'hypothèse B, les valeurs respectives étaient de 7 900 F et 12 800 F, soit dans les deux situations, une progression annuelle moyenne de + 10 % (1).

(1) Les différences de prélèvements moyens entre les deux hypothèses s'expliquent par le fait que, dans l'hypothèse B, les cotisations des administrations publiques (part patronale) ont été exclues du total des prélèvements.

3.3. Les tableaux VII à X présentent les répartitions des différents types de prélèvements collectifs par C.S.C.M. en 1965 et 1970. Le tableau XI résume les écarts entre le minimum et le maximum de charge fiscale et parafiscale par catégorie sociale.

TABLEAU VII
Les participations aux prélèvements des catégories de salariés, d'indépendants et d'inactifs (%)

| | Hypothèse A | | Hypothèse B | | Pourcentage de la population (1) | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------------|------------|
| | 1965 | 1970 | 1965 | 1970 | 1965 | 1970 |
| Ensemble des ménages de salariés... | 69,3 | 70,5 | 60,5 | 61,4 | 61 | 62 |
| Ensemble des ménages d'indépendants..... | 19,4 | 17,6 | 25,0 | 22,2 | 22 | 18 |
| Ensemble des ménages d'inactifs... | 11,3 | 11,9 | 14,5 | 16,4 | 17 | 20 |
| TOTAL..... | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100 | 100 |

(1) Population des individus

Ces résultats appellent les commentaires suivants.

a) La part de chacune des C.S.C.M. aux différents types de prélèvements (1) varie de façon très sensible selon les deux hypothèses A et B.

Dans l'hypothèse A, les catégories salariées (54 % des ménages, 62 % de la population en 1970) payent en 1965 et 1970 environ 83 % des cotisations sociales, 44 % de l'impôt sur le revenu et 63 % des impôts indirects sur la consommation. Les indépendants (16 % des ménages, 18 % de la population en 1970) participent pour environ 11 % aux cotisations sociales, 45 % à l'impôt sur le revenu et 20 % aux impôts indirects sur la consommation. Les proportions respectives concernant les inactifs (30 % des ménages, 20 % de la population en 1970) s'établissent ainsi : 6 % des cotisations sociales, 11 % de l'impôt sur le revenu et environ 17 % des impôts sur la consommation;

— dans l'hypothèse B, la répartition des impôts sur le revenu entre C.S.C.M. ne varie pas, mais le passage de la part patronale des cotisations sociales salariales en impôt indirect modifie celle des deux autres types de prélèvements : les catégories salariées ne paient plus désormais que 66 % des cotisations sociales mais 64 % des impôts indirects; les indépendants participent à 27 % des cotisations sociales et à 18 % des impôts indirects; les retraités ont à leur charge 7 % des premières et 17 % des seconds.

(1) D'après les répartitions des masses globales des impôts, taxes et cotisations sociales par C.S.C.M. qui ne sont pas reprises dans cet article.

TABLEAU
Les prélèvements en 1966

| C.S.P. du chef de ménage (¹) | Impôts directs | | Impôts | |
|---|---------------------------|--------------------|------------------|--|
| | Total (²) | Dont : I.R.P.P. | T.V.A. + T.L. | Taxes spécifiques (³) |
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| Salariés | | | | |
| Cadres supérieurs (628)..... | 5 270 | 4 709 | 4 361 | 1 463 |
| Cadres moyens (1 673)..... | 1 305 | 1 127 | 3 053 | 1 183 |
| Employés (1 493)..... | 622 | 489 | 2 239 | 751 |
| Ouvriers qualifiés et spécialisés (3 486)..... | 395 | 299 | 2 113 | 838 |
| Manœuvres et gens de maison (739)..... | 209 | 127 | 1 624 | 583 |
| Salariés agricoles (287)..... | 146 | 63 | 1 314 | 582 |
| TOTAL SALARIÉS 8 306..... | 963 | 810 | 2 424 | 908 |
| Indépendants | | | | |
| Professions libérales (129).... | 15 821 | 15 023 | 5 705 | 2 054 |
| Industriels, gros commerçants (198)..... | 11 374 | 10 470 | 3 121 | 1 010 |
| Artisans, petits commerçants (1 207)..... | 2 780 | 2 553 | 2 229 | 893 |
| Exploitants agricoles (1 361)... | 529 | 393 | 1 601 | 660 |
| TOTAL INDÉPENDANTS (2 963) (⁴)..... | 2 911 | 2 655 | 2 156 | 842 |
| Inactifs (4 113)..... | 581 | 394 | 1 238 | 394 |
| Ensemble (15 382)..... | 1 236 | 1 054 | 2 055 | 758 |

(¹) Entre parenthèses : nombre de ménages en 1965 (milliers).
(²) Total des postes 1 à 6 énumérés dans le tableau A 2 de l'annexe 3.
(³) Sur les carburants, le tabac et les boissons alcoolisées (cf. postes 8 à 10 du tableau A 2 de l'annexe 3).
(⁴) Imputées à chaque groupe au prorata de ses dépenses de consommation (hypothèse B).
(⁵) T.V.A. + taxes spécifiques + taxe sur les salaires (celle-ci est imputée à chaque groupe au prorata de ses dépenses de consommation).
(⁶) Total A + cotisations patronales, imputées selon (4). Ce total ne se cumule pas avec les chiffres de la colonne suivante.

par type de contribution

(En francs par ménage)

| Sur la dépense | | | Cotisations sociales | | |
|---|----------------------------------|---|------------------------|---|---|
| Cotisations patronales (⁴) 5 | Total A (⁵) 6 | Total B (⁶) 5 + 6 = 7 | Total 9 + 10 = 8 | Dont : part patronale (⁷) 9 | Dont : part salariale et autres (⁸) 10 |
| 5 241 | 6 430 | 11 671 | 7 148 | 5 422 | 1 726 |
| 3 757 | 4 669 | 8 426 | 5 546 | 4 240 | 1 306 |
| 2 806 | 3 313 | 6 120 | 5 236 | 4 175 | 1 071 |
| 2 694 | 3 262 | 5 956 | 6 134 | 4 921 | 1 213 |
| 2 145 | 2 455 | 4 600 | 4 478 | 3 586 | 892 |
| 1 675 | 2 091 | 3 766 | 3 721 | 2 951 | 770 |
| 3 037 | 3 682 | 6 719 | 5 700 | 4 499 | 1 201 |
| 6 675 | 8 527 | 15 202 | 3 047 | 1 054 | 1 993 |
| 3 861 | 4 576 | 8 437 | 3 328 | 1 182 | 2 146 |
| 2 851 | 3 451 | 6 302 | 2 158 | 418 | 1 740 |
| 2 009 | 2 492 | 4 501 | 1 371 | 521 | 850 |
| 2 702 | 3 310 | 6 012 | 1 921 | 551 | 1 370 |
| 1 632 | 1 820 | 3 452 | 1 005 | 743 | 262 |
| 2 597 | 3 112 | 5 709 | 3 717 | 2 734 | 983 |

(⁷) Imputée aux ménages en fonction de leurs revenus salariaux selon les taux de cotisation en vigueur (hypothèse A).

(⁸) Pour la part salariale, la méthode d'imputation est celle qui figure dans la note précédente. Les « autres » cotisations sont celles des catégories non salariales : elles sont réparties compte tenu des régimes de cotisation en vigueur.

(⁹) Y compris les professions indépendantes non classées ailleurs (techniciens et personnels de service non salariés, artistes non salariés, etc.).

TABL
Les prélèvements en 1970

| C.S.P. du chef de ménage (¹) | Impôts directs | | Impôts | |
|---|--------------------------------|-------------------------|--------------|---|
| | Total (²) 1 | Dont : I.R.P.P. 2 | T.V.A. 3 | Taxes spécifiques (³) 4 |
| Salariés | | | | |
| Cadres supérieurs (662)..... | 7 658 | 6 424 | 7 363 | 1 573 |
| Cadres moyens (1 854)..... | 2 308 | 1 968 | 5 412 | 1 318 |
| Employés (1 845)..... | 1 255 | 1 005 | 4 055 | 924 |
| Ouvriers qualifiés et spécialisés (3 585)..... | 718 | 534 | 3 916 | 962 |
| Manœuvres et gens de maison (568)..... | 386 | 236 | 2 836 | 539 |
| Salariés agricoles (230)..... | 300 | 148 | 2 730 | 670 |
| TOTAL SALARIÉS (8 744).... | 1 661 | 1 354 | 4 422 | 1 040 |
| Indépendants | | | | |
| Professions libérales (121).... | 22 818 | 20 719 | 8 215 | 1 835 |
| Industriels, gros commerçants (216)..... | 17 949 | 15 236 | 6 421 | 1 194 |
| Artisans, petits commerçants (1 124)..... | 3 728 | 3 255 | 4 211 | 980 |
| Exploitants agricoles (1 023).. | 1 145 | 765 | 3 160 | 760 |
| TOTAL INDÉPENDANTS (2 556) (*)..... | 4 814 | 4 115 | 4 170 | 951 |
| Inactifs (4 911)..... | 1 082 | 668 | 2 267 | 386 |
| Ensemble (16 211)..... | 1 983 | 1 582 | 3 730 | 828 |
| <p>(¹) Entre parenthèses : nombre de ménages en 1970 (milliers). (²) (³) (⁴) (⁵) (⁶) (⁷) (⁸) (⁹) Se reporter au tableau VIII.</p> | | | | |

type de contribution

(En francs par ménage)

| Sur la dépense | | | Cotisations sociales | | |
|--|-----------------------------|--|----------------------|--|--|
| Cotisations patronales (⁴) | Total A (⁵) | Total B (⁶) 5 + 6 = | Total 9 + 10 = | Dont : part patronale (⁷) | Dont : part salariale et autre (⁸) 10 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 8 217 | 9 269 | 17 486 | 14 624 | 10 356 | 4 268 |
| 6 075 | 6 976 | 13 052 | 10 636 | 7 941 | 2 695 |
| 4 681 | 5 168 | 9 849 | 8 202 | 6 348 | 1 854 |
| 4 604 | 5 065 | 9 668 | 10 038 | 8 270 | 1 768 |
| 3 434 | 3 514 | 6 948 | 6 345 | 5 280 | 1 065 |
| 3 237 | 3 530 | 6 767 | 6 248 | 4 878 | 1 370 |
| 5 094 | 5 669 | 10 763 | 9 785 | 7 669 | 2 116 |
| 9 064 | 10 413 | 19 477 | 6 942 | 1 322 | 5 620 |
| 7 101 | 7 903 | 15 004 | 11 662 | 7 500 | 4 162 |
| 4 867 | 5 389 | 10 256 | 4 657 | 1 056 | 3 601 |
| 3 655 | 4 068 | 7 724 | 2 565 | 719 | 1 846 |
| 4 771 | 5 315 | 10 086 | 4 518 | 1 482 | 3 036 |
| 2 739 | 2 763 | 5 502 | 1 296 | 981 | 315 |
| 4 329 | 4 733 | 9 062 | 6 383 | 4 668 | 1 715 |

Par ailleurs, en 1970, les ouvriers, manœuvres et gens de maison (26 % des ménages, 31 % de la population) payaient 38 % (hypothèse A) ou 25 % (hypothèse B) des cotisations sociales et environ 26 % (hypothèse A et B) des impôts indirects. L'impôt sur le revenu était pour près de 40 % à la charge de l'ensemble des ménages de cadres supérieurs, professions libérales et industriels-gros commerçants (6,1 % des ménages et 7,4 % de la population).

Compte tenu du poids relatif de chaque prélèvement, la répartition du total des impôts et cotisations sociales entre les trois grands regroupements des C.S.C.M. est donnée au tableau VII.

Il apparaît ainsi que lorsque la part patronale des cotisations sociales est considérée comme prélevée sur les salaires, la proportion de prélèvements à la charge des ménages salariés est sensiblement plus importante que le pourcentage des individus que comprennent ces ménages. Par contre, la proportion des prélèvements payés par les ménages d'indépendants est à peu près égale à leur part dans la population, tandis que cette proportion est nettement inférieure pour les ménages d'inactifs.

Le passage de la part patronale des cotisations sociales en impôts indirects rééquilibre à peu près la participation aux prélèvements des trois catégories de ménages par rapport à leur part respective dans la population; dans ce cas, seuls les indépendants connaissent un pourcentage de prélèvements légèrement supérieur à celui qu'ils représentent dans la population (1).

b) La structure des prélèvements pour chacune des catégories socio-professionnelles est illustrée par le graphique 2. Trois types de profils ressortent clairement :

— pour les *salariés*, cadres supérieurs mis à part, l'impôt direct ne représente qu'un dixième de la contribution totale, et pour les catégories socio-professionnelles de travailleurs manuels 3 à 5 % seulement. Cette proportion est plus faible que la partie salariale des cotisations sociales (10 à 20 %). Par conséquent, près de 90 % de leur contribution totale de 1965 et 1970 (hypothèses A et B) sont composés d'impôts indirects et de cotisations sociales. Autrement dit, pour ces catégories de ménages, les prélèvements s'effectuent presque totalement sous forme invisible, les cadres supérieurs (contribuables importants de l'impôt sur le revenu) faisant exception à cette règle;

— lorsque l'on considère l'ensemble des *professions indépendantes*, leurs contributions se divisent dans l'hypothèse « A » en trois parts à peu près égales : cotisations sociales, impôts directs et impôts sur la consommation. Mais les différences sont grandes d'une catégorie socio-professionnelle à l'autre puisque les agriculteurs n'ont payé en 1970 que 15 % de leur contribution (en 1965 : 12 %) sous forme directe alors que, pour les professions libérales et les industriels-

(1) Même si l'on tient compte, à partir d'hypothèses grossières de répartition, des soldes de prélèvements non ventilés ici, les résultats précédents ne sont pas beaucoup modifiés (cf. annexe 4).

gros commerçants, la part des impôts directs approche ou dépasse la moitié du total. D'un autre côté, la part des impôts sur la consommation est prépondérante pour les agriculteurs (52 % en 1970 dans l'hypothèse A, 72 % dans l'hypothèse B) et les artisans et petits commerçants (respectivement 39 % et 58 %) alors que pour les professions libérales, les industriels et gros commerçants, la part de cet impôt est de l'ordre de 25 % dans l'hypothèse A et 40 % dans l'hypothèse B. Par ailleurs, à l'inverse des salariés, les professions indépendantes paient sous forme visible près de 50 % de leurs prélèvements (impôts directs et cotisations sociales des non-salariés); cette proportion atteint plus de 60 % pour les professions libérales;

— une fois de plus, les *inactifs* occupent une position intermédiaire entre les deux autres classes de population. Leur structure de prélèvements se caractérise par une prépondérance des impôts indirects (53 % en 1965 et 1970) avec toutefois une part d'impôts directs (environ 20 %) qui n'est pas aussi insignifiante que celle des salariés; dans l'hypothèse B, la structure se rapproche de celle des salariés en ce sens que 80 % de la contribution totale recouvrent des impôts indirects. Comme les salariés, les inactifs paient de 80 % à 86 % de leurs prélèvements sous forme invisible.

c) Le tableau X (colonnes 7 et 8) donne l'éventail des prélèvements totaux moyens autour de la moyenne nationale pour 1970. On a par ailleurs résumé dans le tableau XI les écarts entre les prélèvements minimum et maximum et les variations de ces écarts de 1965 à 1970. On observe que l'écart extrême entre catégories socio-professionnelles s'est réduit au cours de la période, mais moins rapidement dans l'hypothèse A (de 1 à 8,0 à 1 à 7,8) que dans l'hypothèse B (1 à 7,7 à 1 à 6,9).

On notera par ailleurs que :

α) Quelles que soient l'hypothèse et l'année, les écarts de prélèvement moyen par ménage sont plus importants entre toutes les C.S.C.M. qu'entre les seuls actifs et les écarts entre les catégories d'actifs sont toujours supérieurs à ceux observés pour les salariés.

Les professions libérales paient dans tous les cas, en valeur absolue, le maximum de prélèvements, du fait notamment de la part importante que représentent pour eux les impôts directs. Les industriels et gros commerçants, ainsi que les cadres supérieurs, les suivent toujours d'assez près, les uns en raison d'un montant relativement élevé d'impôts directs ⁽¹⁾, les autres du fait surtout de leurs cotisations sociales ⁽²⁾ et, dans une moindre mesure, de leurs impôts directs.

(1) La forte progressivité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (63 % pour la dernière tranche) contribue naturellement à frapper plus lourdement les catégories qui, dans notre étude, ont les revenus moyens les plus élevés (professions libérales, industriels-gros commerçants et cadres supérieurs).

(2) Ceci s'explique à la fois par la part importante des cotisations aux régimes complémentaires de retraites et, en 1970, par le dé plafonnement partiel des cotisations à l'assurance maladie obligatoire.

Le montant total des prélèvements

| C.S.P. du chef de ménage | 1965 | |
|--|---------------------------------|---------------------------------|
| | Hypothèse A (¹) | Hypothèse B (²) |
| Salariés | | |
| Cadres supérieurs..... | 18 847 | 18 666 |
| Cadres moyens..... | 11 521 | 11 037 |
| Employés..... | 9 171 | 7 812 |
| Ouvriers qualifiés et spécialisés..... | 9 791 | 7 564 |
| Manœuvres et gens de maison..... | 7 142 | 5 702 |
| Salariés agricoles..... | 5 958 | 4 682 |
| TOTAL SALARIÉS..... | 10 345 | 8 882 |
| Indépendants | | |
| Professions libérales..... | 27 395 | 33 016 |
| Industriels, gros commerçants..... | 19 278 | 21 957 |
| Artisans, petits commerçants..... | 8 389 | 10 821 |
| Exploitants agricoles..... | 4 392 | 5 880 |
| TOTAL INDÉPENDANTS..... | 8 142 | 10 293 |
| Inactifs..... | 3 406 | 4 295 |
| Ensemble..... | 8 065 | 7 928 (³) |

(¹) Hypothèse A : La cotisation sociale patronale est considérée comme un prélèvement direct et imputée à chaque groupe en fonction de ses revenus salariaux.

(²) Hypothèse B : La cotisation sociale patronale est assimilée à un impôt sur la dépense et imputée à chaque groupe au prorata de ses dépenses de consommation.

Les inactifs se trouvent systématiquement être les contribuables les moins taxés car leurs cotisations sociales sont relativement faibles (¹). Les catégories de salariés payant, en valeur absolue, le moins de prélèvements sont ceux du bas de l'échelle des revenus : les manœuvres, gens de maison et salariés agricoles sont en réalité peu touchés par les impôts directs.

β) Le passage de l'hypothèse A à l'hypothèse B réduit les écarts constatés entre toutes les C.S.C.M. car l'assimilation de la part patronale des cotisations sociales aux impôts indirects augmente proportionnellement plus la charge

(1) En effet, une partie de leurs ressources ne sont pas imposables. Par ailleurs, les retraités, qui composent l'essentiel des inactifs, ne sont plus soumis aux cotisations sociales des assurances vieillesse et paient un taux réduit pour celles de l'assurance maladie.

Le ménage en 1965 et 1970

| 1970 | | Évolution (1965 = 100) | | Éventail des prélèvements en 1970 | |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|---------------------------------|
| Hypothèse A (¹) | Hypothèse B (²) | Hypothèse A (¹) | Hypothèse B (²) | Hypothèse A (¹) | Hypothèse B (²) |
| 31 551 | 29 412 | 167 | 158 | 241 | 230 |
| 19 921 | 18 055 | 173 | 164 | 152 | 141 |
| 14 624 | 12 957 | 159 | 166 | 112 | 102 |
| 15 821 | 12 154 | 162 | 161 | 121 | 95 |
| 10 245 | 8 399 | 143 | 147 | 78 | 66 |
| 10 078 | 8 437 | 169 | 180 | 77 | 66 |
| 17 115 | 14 539 | 165 | 164 | 131 | 114 |
| 40 174 | 47 915 | 147 | 145 | 307 | 375 |
| 37 514 | 37 115 | 195 | 169 | 286 | 291 |
| 13 774 | 17 585 | 164 | 163 | 105 | 138 |
| 7 779 | 10 715 | 177 | 182 | 59 | 84 |
| 14 647 | 17 936 | 180 | 174 | 112 | 141 |
| 5 142 | 6 899 | 151 | 161 | 39 | 54 |
| 13 099 | 12 760 (³) | 162 | 161 | 100 | 100 |

(³) La différence entre ce total et le total « A » s'explique par le fait que, dans l'hypothèse « B », les cotisations des Administrations publiques (part patronale) sont retranchées du total imputable.

des catégories d'inactifs que celle des professions libérales ou des industriels, gros commerçants et cadres supérieurs.

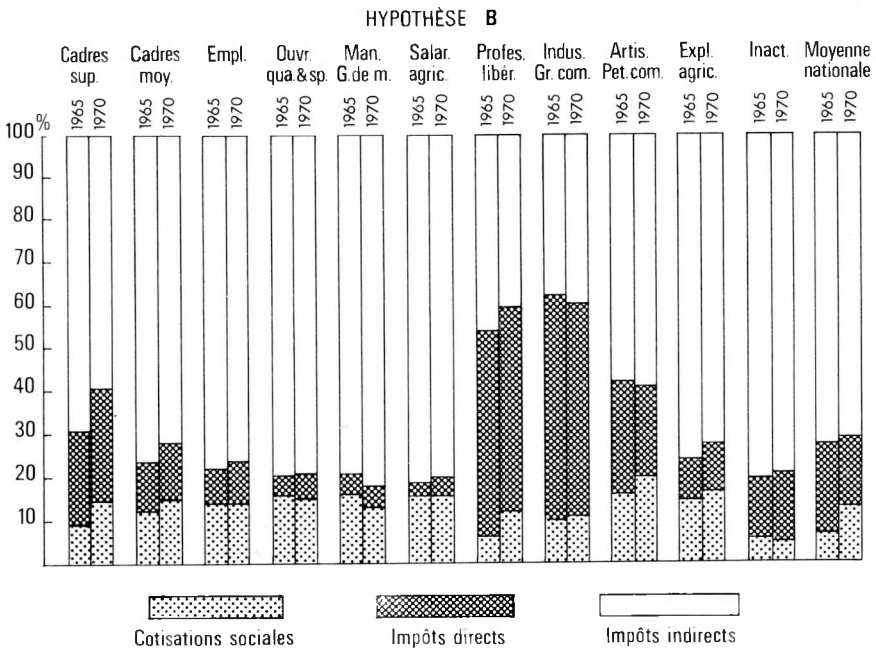
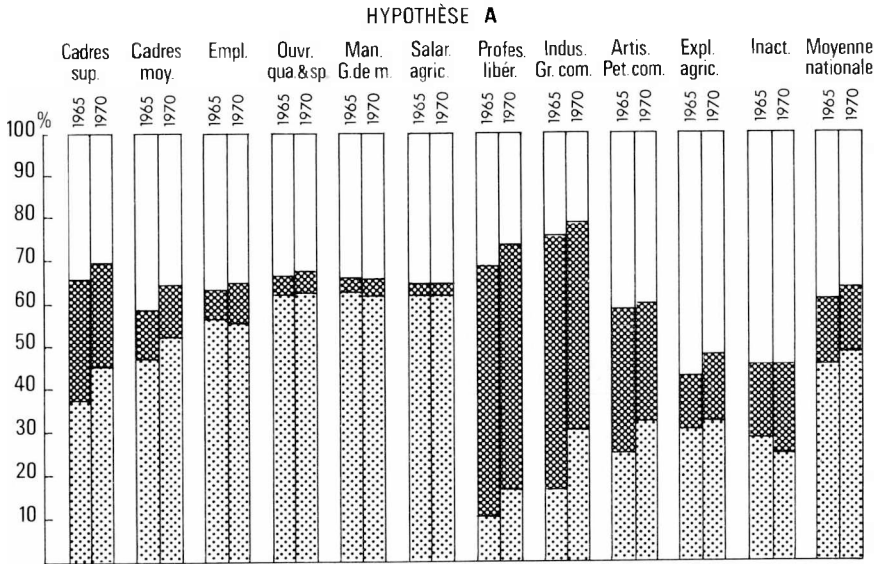
A l'inverse, les écarts se trouvent accrus entre les actifs et entre les seuls salariés. En effet, la part patronale qui, dans l'hypothèse A, pèse lourdement sur les salariés, notamment sur les bas salaires (près de la moitié des prélèvements pour les salariés agricoles et manœuvres-gens de maison), se trouve, dans l'hypothèse B, ventilée entre toutes les catégories de ménages au prorata de leur consommation, allégeant ainsi relativement la charge des bas salaires et augmentant celle des indépendants.

γ) De 1965 à 1970, les écarts se sont tous réduits, surtout entre les catégories d'actifs. Ceci résulte d'un double mouvement de sens contraire :

- d'une part, le déplafonnement partiel des cotisations d'assurance maladie

GRAPHIQUE 2

Structure des prélèvements par catégorie socio-professionnelle



touchant les hauts salaires, institué en 1967, ainsi que la création en 1970 de l'assurance maladie obligatoire des professions indépendantes, ont contribué à élargir l'éventail des cotisations sociales entre les catégories de ménages;

— d'autre part, l'évolution des mécanismes de l'impôt sur le revenu (en particulier un relèvement du plancher d'imposition plus lent que l'augmentation des revenus) a amené progressivement une proportion croissante de bas revenus à payer l'impôt direct ⁽¹⁾. On constate par ailleurs, au cours de la période et

TABLEAU XI
Les écarts de prélèvements collectifs en 1965 et 1970

| | Hypothèse A | Hypothèse B |
|--|-------------|-------------|
| Écarts entre toutes C.S.C.M. ⁽¹⁾ { | | |
| 1965 | 1 à 8,0 | 1 à 7,7 |
| 1970 | 1 à 7,8 | 1 à 6,9 |
| Écarts entre catégories d'actifs ⁽²⁾ { | | |
| 1965 | 1 à 6,2 | 1 à 7,1 |
| 1970 | 1 à 5,2 | 1 à 5,7 |
| Écarts entre catégories salariées ⁽³⁾ { | | |
| 1965 | 1 à 3,2 | 1 à 4,0 |
| 1970 | 1 à 3,1 | 1 à 3,5 |
| <p>⁽¹⁾ 1965 et 1970, hypothèses A et B : minimum : « inactifs »; maximum : « professions libérales ».</p> <p>⁽²⁾ 1965 et 1970, hypothèse A : minimum : « exploitants agricoles »; maximum : « professions libérales ». 1965 et 1970, hypothèse B : minimum : « salariés agricoles ou manœuvres-gens de maison »; maximum : « professions libérales ».</p> <p>⁽³⁾ 1965 et 1970, hypothèses A et B : minimum : « salariés agricoles ou manœuvres-gens de maison »; maximum : « cadres supérieurs ».</p> | | |

d'après les enquêtes utilisées, que le niveau moyen de consommation des professions libérales et des cadres supérieurs a augmenté moins vite que celui des inactifs, des ouvriers et des salariés agricoles; le montant moyen d'impôt indirect par ménage a donc crû moins vite pour les premiers que pour les seconds. Ces deux évolutions portant sur la fiscalité proprement dite ont joué dans le sens d'un resserrement des écarts.

En définitive, tout au moins pour les catégories sociales qui sont aux deux extrêmes des prélèvements, le mouvement de rétrécissement des éventails dû aux impôts directs et indirects l'a emporté sur celui des cotisations sociales qui, au contraire, tendait à les élargir. Toutefois, comme le montre le tableau X, les écarts relatifs à l'intérieur de l'éventail se sont quelque peu modifiés de 1965 à 1970, notamment pour les agriculteurs et les industriels-gros commerçants.

(1) Proportion de ménages assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Ensemble : 1965, 52,1 %; 1970, 57,3 % (dont salariés agricoles : 1965, 14,6 %; 1970, 24,7 %; ouvriers : 1965, 42,6 %; 1970, 53,4 %).

3.4. Ainsi qu'on l'a précisé dans le premier chapitre, la circularité du processus de génération des revenus et les différentes définitions des ressources sur lesquelles porte chacun des prélèvements fiscaux et parafiscaux ne permettent pas de déterminer un revenu qui puisse être incontestablement considéré comme primaire : les cotisations sociales sont calculées sur les revenus bruts, l'impôt sur le revenu est assis sur le revenu net de cotisations et de certains abattements, les taxes sur la consommation frappent une partie des ressources disponibles incluant revenus primaires et transferts sociaux en espèces, etc.

Dans la mesure où certains transferts positifs (pensions, retraites, prestations familiales, etc.) supportent partiellement l'impôt (direct ou indirect), le rapport entre le total des prélèvements et les revenus primaires bruts n'a qu'une signification schématique et limitée. Ce ratio exprime le taux de pression fiscale sur le revenu primaire mais il ne peut être considéré comme un indicateur de redistribution entre les catégories de la population puisqu'il ne tient pas compte de toutes les réaffectations qui accroissent les ressources des ménages, mais sont également frappées par tout ou partie de l'impôt.

Ainsi qu'il ressort du tableau XII, plusieurs observations peuvent être faites

TABLEAU XII
Taux de pression fiscale et parafiscale sur le revenu primaire

(En %)

| C.S.P. du chef de ménage | Année 1965 | | Année 1970 | |
|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Hypothèse A | Hypothèse B | Hypothèse A | Hypothèse B |
| Salariés | | | | |
| Cadres supérieurs..... | 32,9 | 36,0 | 37,8 | 40,2 |
| Cadres moyens..... | 38,1 | 42,5 | 41,2 | 44,7 |
| Employés..... | 44,4 | 47,3 | 43,3 | 47,2 |
| Ouvriers qualifiés et spécialisés.. | 46,7 | 47,2 | 47,8 | 48,9 |
| Manœuvres et gens de maison.... | 48,7 | 51,5 | 46,2 | 49,7 |
| Salariés agricoles..... | 45,0 | 45,5 | 44,7 | 47,8 |
| TOTAL SALARIÉS..... | 41,9 | 44,0 | 43,5 | 45,9 |
| Indépendants | | | | |
| Professions libérales..... | 30,1 | 36,7 | 25,4 | 30,6 |
| Industriels, gros commerçants... | 22,0 | 25,4 | 24,8 | 25,8 |
| Artisans, petits commerçants.... | 22,2 | 28,9 | 21,1 | 27,3 |
| Exploitants agricoles..... | 18,5 | 25,3 | 18,4 | 25,8 |
| TOTAL INDÉPENDANTS..... | 22,2 | 28,4 | 21,8 | 27,2 |
| Inactifs..... | 47,6 | 67,0 | 49,2 | 72,9 |
| Ensemble..... | 36,1 | 40,5 | 37,4 | 42,2 |

dans ce domaine :

a) dans tous les cas et pour les deux années, la pression fiscale est plus faible dans l'hypothèse A que dans l'hypothèse B du seul fait que, dans la première, les revenus primaires bruts incluent la part patronale des cotisations sociales, alors que, dans la seconde, cette dernière en est exclue;

b) à l'échelle de l'ensemble des ménages, la pression fiscale augmente de 1965 à 1970 de l'ordre de 1,5 %. Ceci est dû pour l'essentiel à l'alourdissement de la part des cotisations sociales (déplafonnement et création de l'assurance maladie des professions indépendantes) et, dans une moindre mesure, à l'accroissement de la pression des impôts directs (1). Par contre, elle reste à peu près stable pour les impôts sur la consommation, voire diminue dans l'hypothèse A;

c) l'analyse des variations de la pression fiscale par catégorie socio-professionnelle fait ressortir trois grands groupes distincts :

— *l'ensemble des inactifs* : ceux-ci supportent — en apparence — la plus lourde pression fiscale. En effet, leur revenu primaire brut ne comprend pas les transferts de redistribution (par exemple, retraites, pensions...) qui représentent plus de la moitié de leurs ressources totales. Or, l'impôt sur le revenu frappe une partie de ces retraites et les impôts indirects sont prélevés sur leurs consommations qui sont partiellement financées par ces mêmes transferts,

— pour *les salariés*, la pression fiscale est importante (30 à 45 %), mais elle est *dégressive* par rapport au revenu moyen, sauf pour les salariés agricoles qui paient très peu d'impôts directs. Cette dégressivité s'est atténuée entre 1965 et 1970 sous l'influence du déplafonnement partiel des cotisations sociales et de la croissance relativement moins rapide du revenu moyen des catégories les mieux dotées (cadres supérieurs) par rapport à celui des autres groupes socio-professionnels (*cf.* tableau V ci-dessus),

— parmi *les professions indépendantes*, la pression fiscale apparaît légèrement *progressive*, en particulier dans l'hypothèse A; ceci résulte pour l'essentiel de la progressivité de l'impôt sur le revenu. On constate que de 1965 à 1970, les taux de croissance des revenus primaires bruts ont été très voisins de ceux des prélèvements moyens, si bien que les taux de pression fiscale sont restés à peu près stables entre les deux années. Les professions libérales constituent cependant une exception : la hausse du taux de prélèvement imputable aux cotisations sociales a été plus que compensée par une diminution du taux d'imposition directe et indirecte, entraînant ainsi une baisse du taux global de prélèvement moyen entre les deux années.

Enfin, on notera que dans les deux hypothèses et pour les deux années, toutes les catégories de salariés connaissent une pression fiscale sensiblement supérieure à celle des professions indépendantes : dans l'hypothèse A, la distance est plus importante que dans l'hypothèse B pour laquelle la part patronale des cotisations sociales est répartie sur la totalité des ménages.

(1) Dans l'hypothèse A, l'augmentation de la pression fiscale s'explique pour plus de 85 % par les cotisations sociales et environ 15 % par l'impôt direct.

Par ailleurs, l'écart moyen entre les deux sous-ensembles de catégories tend à s'élargir entre les deux années et dans les deux hypothèses. En effet, alors que pour une grande partie des salariés la pression fiscale a augmenté au cours de la période, pour la plupart des professions indépendantes, elle a plutôt diminué, les montants moyens de prélèvements de ces catégories ayant crû plus lentement que leurs revenus primaires moyens.

4. LES RÉAFFECTATIONS COLLECTIVES REÇUES PAR LES MÉNAGES

4.1. Ainsi qu'il l'a été précisé en introduction, le terme « réaffectations collectives » couvre à la fois les transferts monétaires reçus par les ménages et le service lié à l'enseignement, y compris l'aide sociale en nature fournie dans ce domaine.

Le tableau A 3 de l'annexe 3 donne les masses globales concernées dans cette étude. En 1965 et 1970, par rapport aux estimations des Comptes Nationaux, environ 94 % du total des transferts monétaires ont pu être pris en compte dans les répartitions entre les C.S.C.M. En ce qui concerne les retraites, les prestations familiales, les prestations de maladie-maternité-accidents du travail et les indemnités de chômage, 100 % des évaluations des comptes nationaux ont été affectées aux ménages ordinaires car la part revenant à la population des institutions n'a pu être estimée. Par contre, 67 % seulement des transferts d'assistance (hors bourses) ont été retenus, le solde étant versé à la population des institutions (1). En ce qui concerne l'enseignement, les transferts monétaires (bourses et rémunérations des I.P.E.S.) ainsi que les services en nature (aide sociale et service d'enseignement) sont repris des budgets du Ministère de l'Éducation Nationale (2) qui couvrent environ 87 % du total des dépenses courantes d'enseignement public et privé : échappent donc aux répartitions intercatégorielles environ 13 % des dépenses en ce domaine, dont près de 9 % effectuées par les collectivités locales et 4 % par les autres ministères (Agriculture, Jeunesse et Sports, Armées...) (3).

La structure de l'ensemble des réaffectations s'établit ainsi : pour 1965, les transferts monétaires (bourses exclues) représentent 87,4 % du total, les transferts et services liés à l'éducation : 12,6 %. Pour 1970, les proportions respectives sont : 86,9 et 13,1 %.

4.2. La réaffectation moyenne par ménage était de 5 666 F en 1965 et de 9 190 F en 1970, soit un taux d'évolution moyen de + 10,2 % par an au cours des cinq années.

(1) Cf. H. ROZE, Les Collections de l'I.N.S.E.E., série M. 40, précité.

(2) Seules les dépenses ordinaires (dépenses de personnel, de fonctionnement et d'aide sociale) ont été retenues, les dépenses d'investissement étant exclues. Sur les raisons de cette exclusion, cf. *Consommation*, n° 4, 1976, *op. cit.*, p. 42-43.

(3) Cf. *Consommation*, n° 4, 1976, *op. cit.* (tableau IV, p. 51).

TABLEAU XIII

Réaffectation moyenne par ménage en 1965 et 1970

| | Transferts monétaires (bourses exclues) | Enseignement (bourses incluses) | Total |
|-------------------------------------|---|------------------------------------|--------|
| 1965 (francs)..... | 4 954 | 712 | 5 666 |
| 1970 (francs)..... | 7 983 | 1 207 | 9 190 |
| Taux de croissance annuel moyen.(%) | + 10,0 | + 11,1 | + 10,2 |

4.3. Les tableaux XIV à XVI donnent les résultats des ventilations par catégorie socio-professionnelle et le tableau XVII résume les écarts constatés entre ces catégories.

Ils appellent plusieurs séries de remarques.

a) La répartition des différentes réaffectations entre les classes de ménages est très inégale.

TABLEAU XIV

Les parts des salariés, indépendants et inactifs dans les différentes réaffectations

(En %)

| | Retraites, Pensions | | Assistance (bourses exclues) | | Prestations familiales | | Assurance maladie | |
|-------------------|------------------------|-------|---------------------------------------|-------|----------------------------|-------|----------------------|-------|
| | 1965 | 1970 | 1965 | 1970 | 1965 | 1970 | 1965 | 1970 |
| Salariés..... | 15,3 | 11,7 | 46,7 | 30,8 | 79,8 | 82,0 | 69,6 | 58,8 |
| Indépendants..... | 7,0 | 4,7 | 16,3 | 18,2 | 16,0 | 14,3 | 7,6 | 11,2 |
| Inactifs..... | 77,7 | 83,6 | 37,0 | 51,0 | 4,2 | 3,7 | 22,8 | 30,0 |
| Ensemble..... | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| | Chômage | | Enseignement (bourses incluses) | | Ensemble réaffectations | | | |
| | 1965 | 1970 | 1965 | 1970 | 1965 | 1970 | | |
| Salariés..... | 86,0 | 88,3 | 68,9 | 70,4 | 51,3 | 45,2 | | |
| Indépendants..... | 6,0 | 4,6 | 25,7 | 20,9 | 12,0 | 11,1 | | |
| Inactifs..... | 8,0 | 7,1 | 5,4 | 8,7 | 36,7 | 43,7 | | |
| Ensemble..... | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | |

Comme il est normal, la presque totalité des retraites et pensions (78 % en 1965, 84 % en 1970) va aux inactifs; de même, une proportion importante de l'assistance (37 % en 1965, 51 % en 1970) leur est allouée. L'accroissement entre les deux années de leur part relative dans ces transferts, s'expliquent en grande partie par le vieillissement de la population et le relèvement progressif des taux moyens de pension (1).

Les prestations familiales sont distribuées principalement entre les catégories d'actifs : les salariés en reçoivent 80 % en 1965 et 82 % en 1970, les indépendants

TABL
Les réaffectations moyennes p

| C.S.P. du chef de ménage | Réaffectations | | |
|--|------------------------|---------------------------|---|
| | Retraites, Pensions | Prestations familiales | Maladie, Maternité, Accidents du travail |
| Salariés | | | |
| Cadres supérieurs..... | 807 | 1 702 | 1 728 |
| Cadres moyens..... | 683 | 1 408 | 1 564 |
| Employés..... | 836 | 1 114 | 1 692 |
| Ouvriers qualifiés et spécialisés..... | 339 | 1 764 | 2 176 |
| Manœuvres et gens de maison..... | 387 | 1 507 | 2 368 |
| Salariés agricoles..... | 272 | 1 962 | 1 111 |
| TOTAL SALARIÉS..... | 535 | 1 555 | 1 912 |
| Indépendants | | | |
| Professions libérales..... | 1 636 | 860 | 271 |
| Industriels, gros commerçants..... | 1 495 | 692 | 525 |
| Artisans, petits commerçants..... | 508 | 664 | 321 |
| Exploitants agricoles..... | 589 | 1 098 | 871 |
| TOTAL INDÉPENDANTS..... | 682 | 874 | 586 |
| Inactifs..... | 5 487 | 164 | 1 265 |
| Ensemble..... | 1 887 | 1 052 | 1 483 |

(1) Proportions de ménages « inactifs » : 1965, 26,7 %; 1970, 30,3 %. Bénéficiaires de tous âges d'un avantage vieillesse : 1/7/63, 5 626 279; 1/7/71, 7 768 807 (soit + 4,1 % par an). Montant moyen des pensions vieillesse : 31/12/64, 2 157 F; 31/12/69, 3 738 F (soit + 11,6 % par an). Par comparaison, le revenu national par habitant est passé dans le même temps de 7 092 F à 11 133 F (soit + 9,4 % par an).

respectivement 16 et 14 %. L'évolution se justifie ici encore essentiellement par les modifications de la démographie. La proportion des ménages d'indépendants et leur part dans la population ont décliné au cours de la période en partie au profit de celles des catégories salariées. Ce phénomène s'observe très nettement pour les familles allocataires des régimes d'allocations familiales; il est même amplifié par le fait que le nombre moyen d'enfants par famille d'indépendant allocataire a légèrement diminué alors que celui des salariés est resté à peu près stable (1).

U XV

S.P. de ménages en 1965

(En francs par ménage)

| monétaires | | Enseignement | | | Total général |
|------------------------------|------------------------|----------------------------------|------------------------|-------------------------|---------------|
| Assistance (bourses exclues) | Prestations de chômage | Bourses + rémunérations I.P.E.S. | Aide sociale en nature | Services d'enseignement | |
| 344 | 21 | 57 | 56 | 1 264 | 5 979 |
| 333 | 27 | 74 | 27 | 899 | 5 015 |
| 336 | 25 | 98 | 19 | 780 | 4 900 |
| 539 | 52 | 61 | 11 | 748 | 5 690 |
| 465 | 43 | 69 | 9 | 681 | 5 529 |
| 533 | 7 | 87 | 10 | 787 | 4 769 |
| 440 | 38 | 71 | 19 | 819 | 5 389 |
| 326 | 16 | 93 | 132 | 2 581 | 5 915 |
| 419 | 10 | 101 | 45 | 1 187 | 4 474 |
| 379 | 8 | 48 | 20 | 811 | 2 759 |
| 494 | 5 | 75 | 14 | 708 | 3 854 |
| 431 | 7 | 66 | 24 | 861 | 3 531 |
| 703 | 7 | 23 | 4 | 117 | 7 770 |
| 508 | 24 | 57 | 16 | 639 | 5 666 |

(1) Proportions de ménages indépendants : 1965, 19,3 %; 1970, 15,8 %. Répartition des familles bénéficiaires des allocations familiales entre régimes : 1965 : salariés, 80,3 %; indépendants, 19,7 %; 1970 : salariés, 81,2 %; indépendants, 18,8 %. Nombre moyen d'enfants par famille allocataire : salariés : 1965, 2,5; 1970, 2,5; indépendants : 1965, 2,6; 1970, 2,5.

Les prestations d'assurance maladie, maternité, accidents du travail se trouvent réparties de façon sensiblement différente en 1965 et 1970. Plusieurs éléments sont en effet intervenus dans ce domaine au cours de la période. En premier lieu, l'institution en 1970 du régime obligatoire d'assurance maladie des professions indépendantes non agricoles explique que la part de ces prestations allouée à l'ensemble des indépendants passe de près de 8 % en 1965 à 11 % en 1970. En second lieu, le vieillissement alourdit le nombre de personnes âgées dans la population, dont on sait qu'elles sont de fortes consommatrices de soins médicaux : ceci entraîne, presque automatiquement, une allocation de prestations médicales à la catégorie des inactifs plus que proportionnelle et

TABL
Les réaffectations moyennes par

| C.S.P. du chef de ménage | Réaffectations monétaires | | | |
|------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---|------------------------------------|
| | Retraites, Pensions | Prestations familiales | Maladie, Maternité, Accidents du travail | Assistance (bourses exclues) |
| Salariés | | | | |
| Cadres supérieurs..... | 1 113 | 2 057 | 2 724 | 355 |
| Cadres moyens..... | 774 | 1 903 | 2 850 | 319 |
| Employés..... | 1 053 | 1 562 | 2 409 | 345 |
| Ouvriers qualifiés et spécialisés. | 423 | 2 384 | 3 256 | 420 |
| Manœuvres et gens de maison. | 810 | 2 246 | 2 523 | 350 |
| Salariés agricoles..... | 326 | 2 283 | 2 517 | 730 |
| TOTAL SALARIÉS..... | 705 | 2 072 | 2 884 | 382 |
| Indépendants | | | | |
| Professions libérales..... | 1 570 | 1 355 | 2 727 | 529 |
| Industriels, gros commerçants. | 1 759 | 995 | 1 769 | 477 |
| Artisans, petits commerçants.. | 785 | 1 040 | 1 734 | 455 |
| Exploitants agricoles..... | 815 | 1 476 | 1 908 | 1 236 |
| TOTAL INDÉPENDANTS..... | 964 | 1 232 | 1 872 | 770 |
| Inactifs..... | 8 964 | 168 | 2 622 | 1 127 |
| Ensemble..... | 3 248 | 1 363 | 2 645 | 669 |

croissante par rapport à leur place dans la population.

Les allocations de chômage vont pour près de 90 % aux catégories de ménages dont le chef est salarié, et en proportion légèrement croissante de 1965 à 1970. Ceci traduit l'augmentation de la proportion des salariés dans la population

active au détriment de celle des indépendants.

La répartition de l'ensemble des dépenses liées à l'enseignement concerne pour plus de 90 % les catégories de ménages dont le chef est actif. Toutefois la part relative revenant à chacun des trois sous-ensembles (salariés, indépendants, inactifs) s'est modifiée au cours des cinq ans à peu près dans le même sens que la répartition des ménages sous l'influence complexe de divers éléments tant démographiques qu'institutionnels (1).

En résumé, on observe que la proportion de dépenses d'enseignement revenant aux salariés n'a que légèrement augmenté car les différents facteurs (2)

U XVI

S.P. de ménages en 1970

(En francs par ménage)

| Prestations de chômage | Enseignement | | | Total général | |
|------------------------|----------------------------------|------------------------|------------------------|---------------|-----|
| | Bourses + rémunérations I.P.E.S. | Aide sociale en nature | Service d'enseignement | (1965 = 100) | |
| | | | | | |
| 83 | 60 | 85 | 2 097 | 8 574 | 132 |
| 106 | 95 | 47 | 1 621 | 7 715 | 154 |
| 76 | 127 | 27 | 1 049 | 6 648 | 136 |
| 107 | 112 | 26 | 1 411 | 8 139 | 143 |
| 92 | 111 | 26 | 1 315 | 7 473 | 135 |
| 22 | 222 | 30 | 1 574 | 7 704 | 162 |
| 95 | 110 | 35 | 1 429 | 7 712 | 143 |
| 0 | 99 | 240 | 4 438 | 10 958 | 185 |
| 28 | 83 | 65 | 1 556 | 6 732 | 150 |
| 17 | 59 | 39 | 1 303 | 5 432 | 197 |
| 13 | 209 | 31 | 1 201 | 6 889 | 179 |
| 17 | 124 | 47 | 1 425 | 6 451 | 183 |
| 14 | 42 | 11 | 294 | 13 242 | 170 |
| 58 | 92 | 30 | 1 085 | 9 190 | 162 |

(1) G. HATCHUEL, Les bénéficiaires des dépenses de l'éducation nationale en 1965 et 1970. Analyse par catégorie socio-professionnelle, *Consommation*, n° 4, 1976.

(2) Prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, création des I.U.T., développement des filières techniques et des C.E.S.

qui ont contribué à améliorer l'allocation relative de certaines de ces catégories, notamment les cadres moyens, les ouvriers qualifiés et spécialisés et les salariés agricoles, ont été contrebalancés par la baisse relative de la part revenant aux autres, en particulier aux ménages de cadres supérieurs — qui demeurent néanmoins en 1965 et 1970 parmi les plus avantagés aux différents niveaux — et surtout d'employés — qui ont vu décroître leur part dans les enseignements secondaire et supérieur du fait d'un nombre relativement faible d'enfants par ménage (1).

Les ménages d'indépendants voient leur part dans les dépenses d'enseignement passer de 26 % en 1965 à 21 % en 1970. Celle-ci décroît pour toutes les catégories de cette classe sauf deux cas pour lesquels cette évolution a été freinée : d'une part les exploitants agricoles qui reçoivent en 1970 une proportion des bourses plus importante qu'en 1965, d'autre part les professions libérales en raison d'un nombre relativement important d'enfants par ménage et d'une fréquentation élevée du secondaire (deuxième cycle) et de l'enseignement supérieur. Notons à ce propos que les professions libérales et les industriels et gros commerçants bénéficient encore en 1970 d'une position très favorable comparativement aux autres catégories sociales puisqu'ils reçoivent ensemble près de 5 % des dépenses d'enseignement alors qu'ils ne représentent que 2,0 % des ménages et 2,5 % de la fréquentation.

Enfin, les inactifs reçoivent, en 1965, 5,4 % des dépenses d'enseignement et 8,7 % en 1970. Cette augmentation s'explique à la fois par l'accroissement de la proportion de cette catégorie dans la population et aussi, sans doute en partie, par l'augmentation du nombre d'élèves du deuxième cycle du secondaire et de l'enseignement supérieur dont le chef de famille a pris sa retraite au cours de la période.

b) La structure des réaffectations collectives, telle que l'illustre le graphique 3, a quelque peu changé entre 1965 et 1970, tant au niveau du total que par catégorie de ménages.

On constate tout d'abord à l'échelle globale que plusieurs types de réaffectations ont gagné du terrain :

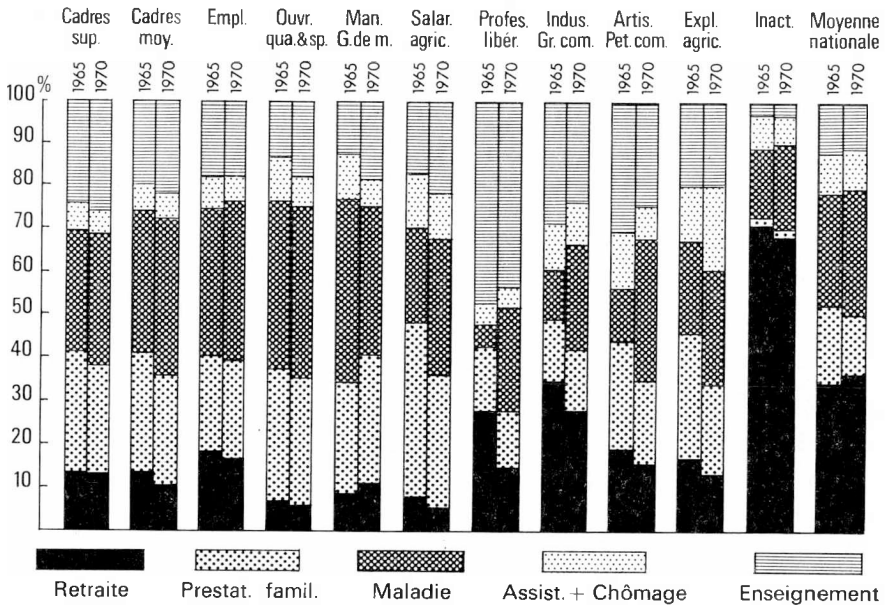
— les pensions et retraites sont passées de 33 à 35 % du total des réaffectations sous l'influence à la fois du vieillissement de la population et du relèvement progressif des taux de retraite;

— les prestations d'assurance maladie sont celles qui ont vu leur place relative augmenter le plus rapidement (26 % en 1965, 29 % en 1970). La création du régime des professions indépendantes non agricoles en 1970 ainsi que, dans une moindre mesure, le vieillissement de la population sont notamment causes de cette évolution. L'accroissement rapide de la consommation

(1) Nombre d'enfants de 3 à 6 ans et de 7 à 16 ans par ménage en 1968 : ouvriers qualifiés et spécialisés : 0,37-0,80; salariés agricoles : 0,33-0,86; manœuvres et gens de maison : 0,29-0,72; cadres moyens : 0,29-0,64; cadres supérieurs : 0,28-0,70; professions libérales : 0,27-0,74; exploitants agricoles : 0,23-0,69; artisans, petits commerçants : 0,22-0,57; employés : 0,21-0,51; industriels, gros commerçants : 0,19-0,63; inactifs : 0,03-0,12.

GRAPHIQUE 3

Structure des réaffectations par catégorie socio-professionnelle
1965-1970



médicale a également joué dans le même sens ⁽¹⁾, ceci malgré la réduction des taux de couverture intervenue en 1967 pour certains types de soins médicaux.

— l'augmentation de la part relative des allocations chômage de 1965 à 1970 est due pour partie à la progression lente du chômage ainsi qu'à diverses mesures institutionnelles : création en 1969 allocations spéciales du Fonds national pour l'emploi destinées aux salariés de 60 à 65 ans, extension en 1968 du régime des ASSEDIC à l'ensemble des entreprises de l'industrie et du commerce du secteur privé et soumises à la fiscalité sur les salaires... ⁽²⁾;

— les dépenses liées à l'enseignement sont passées de 12,6 à 13,1 % du total des réaffectations en raison du développement, d'une part, de l'enseignement secondaire (prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, extension des C.E.S. et des filières techniques...), d'autre part, de l'enseignement supérieur (création des I.U.T., augmentation de la fréquentation ⁽³⁾...).

(1) Consommation médicale finale : 1965, 24 169.10⁶ F; 1970, 44 462.10⁶ F (soit + 13 % par an). Augmentation du total de la consommation finale des ménages : 1965-1970, + 10 % par an.

(2) Demandes d'emploi non satisfaites : 1965, 142 100; 1970, 262 100 (soit + 13 % par an). Bénéficiaires des ASSEDIC : 1965, 44 700; 1970, 111 900.

(3) Pourcentage de la population de 15 à 24 ans dans les universités et grandes écoles : 1/1/1965, 6,7 %; 1/1/1970, 9,2 %.

En contrepartie, deux catégories de prestations ont connu une baisse de leur part dans le total des réaffectations :

— les prestations familiales (19 % en 1965, 15 % en 1970) ont en effet subi le contrecoup de l'évolution démographique [ralentissement de la natalité, diminution de la proportion des familles de grande taille (1)...]. Par ailleurs, malgré l'amélioration des conditions d'octroi de certaines prestations (versement d'allocations familiales prolongé au-delà de l'âge limite pour les étudiants de plus de 20 ans, les enfants infirmes ou atteints de maladie chronique...), le relèvement modéré des taux d'allocation, parfois inférieur à l'augmentation des salaires, a également contribué à réduire le poids relatif de l'ensemble des prestations familiales dans le total des transferts sociaux;

— enfin, la part des transferts d'assistance a chuté de 9 à 7 % du total, ceci principalement du fait de l'extension de l'assurance maladie de sécurité sociale qui prend progressivement le relais des aides médicales (2).

Par catégorie socio-professionnelle on distingue, ici encore, trois profils sur lesquels l'influence des événements intervenus entre 1965 et 1970 s'est fait sentir différemment.

α) On constate que pour toutes les catégories de salariés, la part occupée par les différentes réaffectations varie peu d'une catégorie à l'autre sauf dans deux cas. En premier lieu, les proportions des retraites, de l'assurance maladie et du chômage sont, pour les salariés agricoles, moins fortes que celles observées pour les autres salariés et les proportions des prestations familiales et de l'enseignement plus grandes : le nombre relativement important d'enfants par ménage (3) de cette catégorie explique en partie ce cas particulier. En second lieu, le taux élevé de fréquentation des universités et grandes écoles par les enfants de cadres supérieurs renforce, plus que pour les autres salariés, la place tenue par le service d'enseignement dans le total des réaffectations dont bénéficie cette catégorie.

De 1965 à 1970, malgré l'augmentation des proportions revenant aux remboursements maladie, et dans une moindre mesure aux allocations chômage, la décroissance de celles des autres transferts monétaires, notamment des prestations familiales et d'assistance, a entraîné une diminution de la part des réaffectations monétaires dans le total des réaffectations (83 % en 1965, 80 % en 1970). En sens inverse, sauf pour les employés, la proportion des prestations liées à l'enseignement a nettement augmenté pour toutes les catégories, plus particulièrement pour les salariés du bas de l'échelle (salariés agricoles, manœuvres, gens de maison et ouvriers qualifiés-spécialisés).

(1) Familles bénéficiaires des allocations familiales du régime général et des régimes agricoles, des Mines, S.N.C.F., E.D.F. : 1965, 4 615 300; 1970, 4 717 900 (soit + 0,4 % par an).

(2) Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale : 1965, 2 202 435 dont aides médicales : 1 154 361; 1970, 2 323 726 dont aides médicales : 1 114 255.

(3) Cf. note 1, page 42.

β) En ce qui concerne les indépendants, les situations sont plus diversifiées. Dans l'ensemble, leurs parts de transferts monétaires sont inférieures à celles des salariés, sauf pour les exploitants agricoles pour qui les prestations familiales et l'assistance constituent une large proportion des réaffectations. D'autre part, le nombre relativement élevé d'enfants par ménage des professions libérales et leur fréquentation importante de l'enseignement supérieur leur confèrent un avantage très fort quant aux réaffectations en nature.

De 1965 à 1970, les différences de structures entre les catégories d'indépendants se sont atténuées et légèrement rapprochées de celles des salariés. Cette évolution est, pour l'essentiel, due à la création du régime maladie des professions indépendantes non agricoles, ainsi qu'au tassement de l'avantage relatif dont disposaient en 1965 ces catégories (exploitants agricoles exceptés) dans le domaine de l'enseignement.

γ) Enfin, l'ensemble de la catégorie, d'ailleurs très hétérogène, des inactifs reçoit la majeure partie (70 %) de ses réaffectations sous forme de pensions et retraites. Toutefois, l'assurance maladie représente pour eux une proportion croissante de leurs ressources collectives (16 % en 1965, 20 % en 1970). Les autres types de réaffectations n'occupent pas une très grande place; cependant on peut remarquer que, pour les raisons évoquées précédemment, l'enseignement est passé de 1,9 % de leurs réaffectations en 1965 à 2,6 % en 1970.

c) On a résumé dans le tableau XVII les écarts entre les montants moyens de réaffectation par C.S.C.M. Au niveau global, ceux-ci se sont réduits au cours des cinq ans puisque l'éventail des réaffectations moyennes est passé de 1 à 2,8 en 1965 à 1 à 2,4 en 1970.

Le tableau XVII appelle les observations suivantes :

— les écarts sont toujours plus importants pour l'enseignement que pour les transferts monétaires, ceci en raison des allocations très fortes dont bénéficient les professions libérales et les cadres supérieurs au titre de l'enseignement supérieur;

— l'éventail se réduit, en 1965 comme en 1970, lorsqu'on passe de l'ensemble des catégories aux catégories d'actifs, puis aux seuls salariés;

— enfin, les écarts de transferts monétaires se sont amenuisés dans tous les cas de 1965 à 1970, ceci du fait, surtout, de l'assurance maladie qui a multiplié par 5,4 ce type d'allocations pour les artisans et petits commerçants.

Dans le domaine de l'enseignement, l'éventail ne s'est réduit qu'entre les inactifs et les professions libérales, mais il s'est élargi entre les actifs et entre les salariés parce qu'en dépit d'une progression voisine de la moyenne (environ + 11 % par an) de l'allocation des catégories les plus favorisées en 1965 (professions libérales et cadres supérieurs), celle des employés n'a augmenté que de + 6,1 % par an.

En définitive, et compte tenu des évolutions différentes selon le type de mécanismes, les inactifs perçoivent le maximum de transferts suivis par les cadres supérieurs et les professions libérales si l'on tient compte de l'enseignement et,

mais ici d'assez loin, par les ouvriers et cadres supérieurs si l'on s'en tient aux seuls transferts monétaires.

TABLEAU XVII
Écarts de réaffectations collectives

| | | Transferts monétaires (bourses exclues) | Enseignement (bourses incluses) | Ensemble des réaffectations |
|--|------------------|---|---|--|
| Écarts entre toutes C.S.C.M. | 1965 { 1970 { | 1 (art.-pet. com.) à 4,1 (inactifs) | 1 (inactifs) à 14,5 (prof. lib.) | 1 (art.-pet. com.) à 2,8 (inactifs) |
| | | 1 (art.-pet. com.) à 3,2 (inactifs) | 1 (inactifs) à 13,8 (prof. lib.) | 1 (art.-pet. com.) à 2,4 (inactifs) |
| Écarts entre catégories d'actifs..... | 1965 { 1970 { | 1 (art.-pet. com.) à 2,6 (ouv. qual.) | 1 (man.-g. de m.) à 3,7 (prof. lib.) | 1 (art.-pet. com.) à 2,2 (cad. sup.) |
| | | 1 (art.-pet. com.) à 1,6 (ouv. qual.) | 1 (employés) à 4,0 (prof. lib.) | 1 (art.-pet. com.) à 2,0 (prof. lib.) |
| Écarts entre catégories salariées..... | 1965 { 1970 { | 1 (sal. agric.) à 1,3 (ouv. qual. sp.) | 1 (man.-g. de m.) à 1,8 (cad. sup.) | 1 (sal. agric.) à 1,3 (cad. sup.) |
| | | 1 (sal. agric.) à 1,1 (ouv. qual. sp.) | 1 (employés) à 1,9 (cad. sup.) | 1 (employés) à 1,3 (cad. sup.) |

4.4. Pas plus que pour les impôts, le rapport entre le total des réaffectations et le revenu primaire brut ne peut être considéré comme un indicateur de redistribution; il exprime seulement le taux d'apport brut que ces réaffectations représentent en supplément des revenus primaires tirés du travail et du capital, hors toute fiscalité ou parafiscalité.

Le tableau XVIII rassemble les principaux résultats de ce calcul.

— Le revenu primaire brut de l'hypothèse A incluant la part patronale des cotisations sociales des salariés, le taux d'apport brut est systématiquement plus faible dans l'hypothèse A que dans l'hypothèse B.

— A l'échelle globale, ce taux a légèrement augmenté entre 1965 et 1970 et dans les deux hypothèses : il est passé de 25 % en 1965 à 26 % en 1970 dans l'hypothèse A, et de 29 à 30 % dans l'hypothèse B.

— Le taux d'apport brut est évidemment très important pour les inactifs (il dépasse 100 % dans tous les cas). Les retraites et pensions représentent à elles seules, en 1965, environ 80 % de leur revenu primaire moyen et 90 % en 1970. En d'autres termes, l'ensemble des réaffectations collectives correspond à un peu plus de la moitié des ressources brutes (revenus primaires + réaffectations monétaires et en nature) dont bénéficient les inactifs (1).

— A l'opposé, le taux d'apport brut est relativement marginal pour les professions indépendantes; il est en moyenne inférieur à 10 % du revenu primaire,

(1) Cette proportion est certainement un peu sous-estimée dans la mesure où certains services collectifs (aide ménagère...) destinés aux personnes âgées ne sont pas pris en compte ici et où les personnes hébergées en institutions, principales bénéficiaires des aides sociales, ne sont pas comprises dans la catégorie des inactifs.

TABLEAU XVIII

**Rapport du total des réaffectations au revenu primaire brut
1965-1970**

(En %)

| C.S.P. du chef de ménage | Année 1965 | | Année 1970 | |
|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Hypothèse A | Hypothèse B | Hypothèse A | Hypothèse B |
| Salariés | | | | |
| Cadres supérieurs..... | 10,4 | 11,5 | 10,3 | 11,7 |
| Cadres moyens..... | 16,6 | 19,3 | 16,0 | 19,1 |
| Employés..... | 23,7 | 29,7 | 19,7 | 24,2 |
| Ouvriers qualifiés et spécialisés.. | 27,2 | 35,5 | 24,6 | 32,8 |
| Manœuvres et gens de maison.... | 37,7 | 49,9 | 33,7 | 44,2 |
| Salariés agricoles..... | 36,0 | 46,3 | 34,2 | 43,6 |
| TOTAL SALARIÉS..... | 21,8 | 26,7 | 19,6 | 24,4 |
| Indépendants | | | | |
| Professions libérales..... | 6,5 | 6,6 | 6,9 | 7,0 |
| Industriels, gros commerçants.... | 5,1 | 5,2 | 4,4 | 4,7 |
| Artisans, petits commerçants.... | 7,3 | 7,4 | 8,3 | 8,4 |
| Exploitants agricoles..... | 16,2 | 16,6 | 16,3 | 16,6 |
| TOTAL INDÉPENDANTS..... | 9,6 | 9,8 | 9,6 | 9,8 |
| Inactifs..... | 108,6 | 121,2 | 126,8 | 139,9 |
| Ensemble..... | 25,4 | 28,9 | 26,3 | 30,3 |

sauf pour les ménages d'exploitants agricoles pour lesquels il est d'environ 16 %. De 1965 à 1970, ce taux ne s'est pas beaucoup modifié pour chacune de ces catégories, sauf pour les artisans et petits commerçants pour lesquels l'assurance maladie représente à partir de 1970 un supplément de ressources d'environ 3 % de leur revenu primaire.

— Pour l'ensemble des catégories salariées, le taux d'apport brut oscille en moyenne entre 20 et 25 % selon les hypothèses. Il est cependant variable d'une catégorie à l'autre et nettement progressif des cadres supérieurs aux salariés du bas de l'échelle des revenus puisqu'il passe de 10-11 % pour les premiers à 45-50 % pour les manœuvres, gens de maison et salariés agricoles. Si l'on tient compte séparément de l'ensemble des transferts monétaires et des dépenses liées à l'enseignement, chacun des deux sous-ensembles est lui-même progressif par rapport au revenu primaire brut (1). On observe

(1) Taux d'apport brut respectif des transferts monétaires (hors bourses) et de l'enseignement : 1970 (hypothèse A) : cadres supérieurs, 7,5-2,8 %; cadres moyens, 12,3-3,7 %; employés, 16,1-3,6 %; ouvriers qualifiés-spécialisés, 19,9-4,7 %; manœuvres et gens de maison, 27,1-6,6 %; salariés agricoles, 26,0-8,2 %.

toutefois que cette progressivité s'est légèrement réduite entre 1965 et 1970. En effet, le taux d'apport brut s'est maintenu à un niveau constant pour les cadres supérieurs et moyens, pour lesquels la progression relativement ralentie des revenus moyens par ménage a été très voisine de l'augmentation du total des réaffectations moyennes reçues. Par contre, pour les autres catégories salariées, le taux d'apport brut a diminué du fait d'une croissance moyenne des revenus primaires sensiblement plus rapide (*cf.* ci-dessus § 2.2) que celle des réaffectations; en particulier, les prestations familiales et médicales moyennes par ménage n'ont augmenté, pour ces catégories, qu'à des rythmes de 1 à 8 % par an; seul l'enseignement a donné lieu à des réaffectations moyennes croissant plus vite que les revenus.

5. LES RÉSULTATS DE LA REDISTRIBUTION EN 1965 ET 1970

5.1. L'appréciation d'ensemble des résultats de la redistribution est nécessairement schématique et partielle :

- schématique parce que globalisant les effets complexes de multiples mécanismes enchevêtrés;
- partielle car, ainsi qu'on l'a précisé antérieurement, certains processus redistributifs ne sont pas compris dans les évaluations et le critère de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage n'est sans doute pas le plus significatif pour une analyse de la redistribution.

D'autre part, l'« efficacité » de la redistribution peut être évaluée selon plusieurs approches. On en a retenu deux qui sont d'ailleurs complémentaires ⁽¹⁾ :

- en premier lieu, le coefficient de redistribution (β) qui exprime le rapport des réaffectations nettes de prélèvements au revenu primaire brut ($\beta = (T - P) \div Y_1$);
- en second lieu, l'effet différentiel de la redistribution ($Y_2 = Y_1 - P + T$, comparé à Y_1).

5.2. Les coefficients de redistribution

Le rapport des réaffectations nettes de prélèvements au revenu primaire brut permet d'estimer dans quelle mesure le jeu combiné des mécanismes redistributifs détermine des catégories sociales *gagnantes* (en ce sens que c'est un apport net de ressources que leur alloue la redistribution) ou *perdantes* (en ce sens que la redistribution se traduit par une pression fiscale nette sur leur revenu primaire). Dans le cas où, parmi les « perdants », certains le sont

(1) *Cf.* ci-dessus, § 1.1, p. 5 à 7.

moins que d'autres, on peut alors conclure à une *redistribution relative* des seconds vers les premiers.

TABLEAU XIX
Taux de réaffectations nettes de prélèvements
par rapport au revenu primaire brut

(En %)

| C.S.P. du chef de ménage | Année 1965 | | Année 1970 | |
|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Hypothèse A | Hypothèse B | Hypothèse A | Hypothèse B |
| Salariés | | | | |
| Cadres supérieurs..... | - 22,5 | - 24,5 | - 27,5 | - 28,5 |
| Cadres moyens..... | - 21,5 | - 23,2 | - 25,2 | - 25,6 |
| Employés..... | - 20,7 | - 17,6 | - 23,6 | - 23,0 |
| Ouvriers qualifiés et spécialisés... | - 19,5 | - 11,7 | - 23,2 | - 16,1 |
| Manœuvres et gens de maison.... | - 11,0 | - 1,6 | - 12,5 | - 5,5 |
| Salariés agricoles..... | - 9,0 | + 0,8 | - 10,5 | - 4,2 |
| TOTAL SALARIÉS..... | - 20,1 | - 17,3 | - 23,9 | - 21,5 |
| Indépendants | | | | |
| Professions libérales..... | - 23,6 | - 30,1 | - 18,5 | - 23,6 |
| Industriels, gros commerçants... | - 16,9 | - 20,2 | - 20,4 | - 21,1 |
| Artisans, petits commerçants.... | - 14,9 | - 21,5 | - 12,8 | - 18,9 |
| Exploitants agricoles..... | - 2,3 | - 8,7 | - 2,1 | - 9,2 |
| TOTAL INDÉPENDANTS..... | - 12,6 | - 18,6 | - 12,2 | - 17,4 |
| Inactifs..... | + 61,0 | + 54,2 | + 77,6 | + 67,0 |
| Ensemble..... | - 10,7 | - 11,6 | - 11,1 | - 11,9 |

a) Ainsi qu'il ressort du tableau XIX, l'ensemble des ménages est perdant puisque l'effet moyen résultant est un taux de pression fiscale nette d'environ 11 % en 1965 et 1970. Ceci est d'ailleurs logique puisque les prélèvements pris en compte sont largement supérieurs à la masse des réaffectations retenues ici; n'oublions pas en effet qu'une partie importante de la fiscalité sert à financer des services (justice, affaires étrangères, armées...) ou investissements publics (routes, bâtiments...) restés en dehors de la présente analyse.

b) La seule catégorie sociale pour laquelle la redistribution a des effets positifs se traduisant par un taux d'apport net est celle des inactifs. L'ensemble des réaffectations leur confère un supplément de ressources par rapport à leur revenu primaire de 61 % en 1965 et d'environ 78 % en 1970 dans l'hypothèse A,

de 54 % en 1965 et 67 % en 1970 dans l'hypothèse B. Principaux allocataires des retraites et pensions et, dans une large mesure de l'assurance maladie et de l'assistance, alors qu'en contrepartie les revenus tirés de leur participation à la vie active ne peuvent être, en moyenne, très importants, les inactifs sont, presque « par construction », bénéficiaires obligés de la redistribution ⁽¹⁾. Par ailleurs, leur avantage net a sensiblement augmenté de 1965 à 1970 (environ + 15 %), dans l'hypothèse A comme dans l'hypothèse B, parce que, malgré une pression fiscale légèrement accrue entre les deux années, l'apport brut des retraites, pensions et remboursements maladie a lui-même progressé très rapidement (cf. ci-dessus, § 4.3 a, p. 37 à 42).

c) Toutes les autres catégories sociales, salariés et indépendants, sont « perdantes » en 1965 et en 1970, mais de façon très différente, certaines étant moins perdantes que d'autres.

— Pour les seuls salariés, le coefficient de redistribution est progressif par rapport au revenu primaire brut moyen des différentes C.S.C.M., *c'est-à-dire redistributif entre d'une part les cadres supérieurs et moyens et les employés, d'autre part l'ensemble des ouvriers, manœuvres, gens de maison et salariés agricoles*. Pour les motifs explicités plus haut, il est bien sûr plus nettement redistributif dans l'hypothèse B que dans l'hypothèse A. Par ailleurs, de 1965 à 1970, les écarts se sont légèrement accrus entre les deux extrêmes (cadres supérieurs et moyens/manœuvres, gens de maison et salariés agricoles), surtout dans l'hypothèse A; c'est-à-dire que la redistribution relative s'est améliorée entre les deux années.

— Pour l'ensemble des catégories indépendantes, le taux de pression fiscale nette est, dans toutes les hypothèses, moins élevé que pour les salariés. Il est également progressif par rapport au revenu primaire brut moyen des C.S. d'indépendants. Toutefois, alors qu'il demeure faible et presque constant de 1965 à 1970 pour les exploitants agricoles (2 % dans l'hypothèse A et 9 % dans l'hypothèse B), il a diminué au cours de la période pour les professions libérales et les artisans-petits commerçants alors qu'il a augmenté pour les industriels et gros commerçants ⁽²⁾.

(1) On peut, à leur propos, se poser la question suivante : les retraites et pensions sont-elles réellement redistribuées ou doivent-elles être plutôt considérées comme un revenu primaire obtenu en faisant valoir des droits acquis pendant la vie active ?

(2) Le changement intervenu dans les « enquêtes Revenus » touchant la classification d'une partie des dirigeants salariés de sociétés, passant des cadres supérieurs en 1965 aux industriels-gros commerçants en 1970, introduit un biais d'échantillonnage dont les conséquences ne sont pas chiffrables avec précision. Toutefois les ménages concernés ayant plutôt de hauts revenus, donc particulièrement frappés par les impôts directs, et la classe des industriels-gros commerçants étant relativement peu nombreuse, on peut estimer que l'augmentation de la pression fiscale entre les deux années est sans doute un peu surestimée pour cette catégorie de ménages. A l'inverse, en raison des effectifs nettement plus nombreux des ménages de cadres supérieurs, l'effet de ces glissements demeure certainement marginal sur l'évolution du taux de pression fiscale de cette catégorie de salariés.

d) Enfin, si l'on compare les positions relatives de l'ensemble des catégories de ménages, inactifs exclus, et leur évolution entre 1965 et 1970, on observe que les cadres ont vu leur position se détériorer en grande partie du fait de l'augmentation de la pression fiscale brute (déplafonnement des cotisations sociales et hausse ralentie des revenus primaires), alors que pour les autres catégories de salariés, c'est surtout la baisse de l'apport brut des réaffectations qui a entraîné une dégradation de leur situation. En ce qui concerne les professions indépendantes, le phénomène marquant a été la diminution de la pression fiscale brute : particulièrement évidente pour les professions libérales, elle a également favorisé, dans une moindre mesure, les artisans et petits commerçants pour lesquels, par ailleurs, le taux d'apport brut des réaffectations a augmenté ; ces deux catégories ont donc vu leur situation, à l'égard de la redistribution, s'améliorer au cours de la période.

Toutefois, les positions relatives et les rythmes d'évolution de chacun des éléments en cause n'ayant pas été les mêmes pour chaque catégorie sociale, les résultats globaux se trouvent modifiés différemment selon les hypothèses entre 1965 et 1970 :

— dans l'hypothèse A : la décroissance de la pression fiscale nette à partir des professions libérales, cadres supérieurs et moyens jusqu'aux manœuvres, gens de maison et salariés agricoles permet de conclure en 1965 à une redistribution relative des hauts vers les bas revenus, sauf pour les industriels-gros commerçants, moins « taxés » que les employés ou les ouvriers, et les exploitants agricoles, peu « taxés ». Mais en dehors des ménages agricoles (exploitants et salariés), les écarts de pression fiscale sont peu importants puisqu'ils varient de - 11 % à environ - 24 %, soit de 1 à 2,2. En 1970, par contre, on constate une redistribution relative des cadres, employés, ouvriers, industriels et gros commerçants vers les autres professions indépendantes, les manœuvres, gens de maison et les ménages agricoles ;

— dans l'hypothèse B : la redistribution relative très nette des professions libérales, cadres, industriels et gros commerçants vers les ouvriers, manœuvres, gens de maison, exploitants et salariés agricoles constatée en 1965 se retrouve en 1970, mais très atténuée. En effet, le taux de pression fiscale nette des professions libérales a décrû rapidement au cours de la période et celui des cadres a proportionnellement moins augmenté que celui des salariés du bas de l'échelle (manœuvres, gens de maison et salariés agricoles).

e) En résumé, hormis les inactifs (bénéficiaires) et les ménages agricoles (très peu « perdants »), la redistribution relative des catégories sociales à hauts revenus vers celles à bas revenus est d'autant plus évidente en 1965 que l'on considère que la part patronale des cotisations sociales est déchargée des seuls salariés pour être reportée sur l'ensemble des ménages comme un impôt sur la consommation. Par contre, en 1970, la situation s'est quelque peu modifiée ; on n'observe de redistribution relative que, soit des catégories salariées ayant les plus hauts revenus vers une partie des indépendants et les salariés à bas revenus (hypothèse A), soit des hauts revenus vers les bas revenus (hypothèse B) ; cependant, dans ce dernier cas, la redistribution mise en évidence est nettement atténuée par rapport à 1965.

5.3. L'effet différentiel de la redistribution

L'analyse de l'effet différentiel de la redistribution permet de déterminer dans quelle mesure les écarts constatés entre les revenus primaires bruts (Y_1) se trouvent, ou non, réduits au niveau des ressources nettes (Y_2) c'est-à-dire après redistribution.

Ainsi qu'on l'a remarqué en introduction, les ressources nettes sont quelque peu abstraites puisqu'elles additionnent des ressources monétaires disponibles hors taxes et des consommations collectives acquises gratuitement.

Les tableaux XX et XXI résument les principaux résultats en ce domaine.

Les ressources nettes moyennes par ménage sont passées de 19 930 F en 1965 à 31 080 F en 1970 dans l'hypothèse A et de 17 330 F à 26 750 F dans l'hypothèse B, soit une progression d'environ + 9,2 % par an dans les deux cas.

TABLEAU XX

Les ressources nettes moyennes par ménage en 1965 et en 1970

| | Hypothèse A | Hypothèse B |
|---|-------------|-------------|
| 1965 (francs) | 19 930 | 17 332 |
| 1970 (francs) | 31 085 | 26 750 |
| Taux de croissance annuel moyen (%) | + 9,3 | + 9,1 |

La comparaison des écarts entre revenus primaires (*cf.* tableau IV) et ressources nettes (tableau XXI), complément des comparaisons précédentes sur les coefficients de redistribution, fait apparaître que :

a) les écarts sont nettement réduits, d'environ la moitié, au niveau des extrêmes de l'ensemble des catégories sociales, ceci surtout en raison de l'effet nettement redistributif des réaffectations pour les inactifs et, dans une moindre mesure, de la pression fiscale nette pesant sur les professions libérales et les cadres.

Ils sont également réduits, mais dans de moindres proportions (environ 20 %), pour les catégories d'actifs et de salariés. Ceci résulte, pour l'essentiel, d'une pression fiscale nette moins lourde pour les salariés du bas de l'échelle que pour les professions libérales et les cadres;

b) entre 1965 et 1970, l'éventail des ressources nettes, comme celui des revenus primaires, ne s'est resserré que pour les catégories de salariés. Par contre, il s'est élargi pour les actifs et l'ensemble des catégories;

c) enfin, le passage du revenu primaire aux ressources nettes ne modifie la hiérarchie entre les catégories sociales ni en 1965 ni en 1970.

En termes d'écarts, on peut donc déduire que les mécanismes redistributifs sont, dans une certaine mesure, efficaces puisque l'éventail est restreint après

TABLEAU XXI
Écarts de ressources nettes

| | Hypothèse A | Hypothèse B |
|--|-------------|-------------|
| Écarts entre toutes C.S.C.M. ⁽¹⁾ | | |
| { 1965 | 1 à 6,0 | 1 à 6,4 |
| { 1970 | 1 à 6,9 | 1 à 7,6 |
| Écarts entre catégories d'actifs ⁽²⁾ | | |
| { 1965 | 1 à 5,8 | 1 à 6,0 |
| { 1970 | 1 à 6,6 | 1 à 7,5 |
| Écarts entre catégories de salariés ⁽³⁾ | | |
| { 1965 | 1 à 3,7 | 1 à 3,8 |
| { 1970 | 1 à 3,1 | 1 à 3,3 |
| <p>(¹) 1965 et 1970 : minimum, « inactifs » ; maximum, « professions libérales ».</p> <p>(²) 1965 et 1970 : minimum, « salariés agricoles » ou « manœuvres-gens de maison » ; maximum, « professions libérales ».</p> <p>(³) 1965 et 1970 : minimum, « salariés agricoles » ou « manœuvres-gens de maison » ; maximum, « cadres supérieurs ».</p> | | |

redistribution par rapport à la situation « initiale ». Cependant lorsque l'on constate, d'une part, que les résultats varient selon l'incidence supposée des cotisations sociales, d'autre part, qu'entre 1965 et 1970 l'évolution des revenus primaires des catégories sociales les plus aisées a été suffisamment rapide pour freiner, voire contrecarrer, le resserrement de l'éventail, on ne peut que conclure à une redistribution très relative, tout au moins dans les limites que la présente étude s'est fixée.

CONCLUSION

Au terme de l'étude, plusieurs conclusions peuvent se dégager : sur la méthode, sur les résultats et sur le système redistributif.

1. On ne reviendra pas ici en détail sur l'importance que revêtent les concepts et méthodes d'une analyse globale de la redistribution. Les trois points fondamentaux concernent :

a) *la définition du champ des mécanismes redistributifs.* Selon que l'on s'en tient aux impôts et aux transferts dont l'objectif primordial est bien de réduire les disparités de revenus, ou que l'on inclut soit des transferts, soit des services collectifs pour lesquels les effets redistributifs ne sont que de second ordre par rapport aux objectifs premiers, l'analyse glisse insensiblement de la redistribution au sens strict vers une redistribution sociale globale essayant d'apprécier l'allocation nette de toutes les ressources entre les catégories de la population comparée à une distribution initiale des revenus issus des seules participations à la vie active. Le changement qualitatif est important car l'analyse s'attache alors à l'ensemble des mécanismes économiques en tant que répartiteurs des ressources disponibles;

b) la *définition du revenu primaire*. On a déjà insisté sur ce point dans l'introduction. Le concept utilisé ici, pour être le plus couramment employé tant par la théorie que par les études empiriques, n'en demeure pas moins conventionnel puisque le circuit économique ne permet à aucun moment de situer un point de départ à la génération des revenus;

c) la *détermination de l'incidence réelle des mécanismes redistributifs*. Si en vertu d'un égoïsme généralisé on peut, en première approche, supposer que presque tous les transferts sociaux bénéficient bien à ceux qui les reçoivent (1), en vertu du même principe il est légitime de penser que celui qui paie réellement l'impôt n'est pas obligatoirement le contribuable visé par la loi. Mais, ici, une remise en cause importante de l'incidence réelle de la fiscalité par rapport à l'incidence apparente prévue par les textes devrait conduire à une révision profonde de l'analyse économique, ne serait-ce que par le biais de l'analyse des prix et des revenus.

2. Les instruments statistiques utilisés pour l'étude sont très imparfaits et l'on a insisté plusieurs fois sur le caractère très limité du critère C.S.P. du chef de ménage pour une analyse de la redistribution.

Néanmoins, dans le cadre ainsi restreint par l'information disponible, trois séries d'observations peuvent être faites sur les résultats de la redistribution en France en 1965 et 1970.

a) Seuls les inactifs sont bénéficiaires absolus de la redistribution du fait même de la méthode d'analyse utilisée. Par contre, pour les autres classes de ménages appartenant à la population active et quelle que soit l'hypothèse retenue pour l'incidence des cotisations sociales, la redistribution entre les catégories qui sont, en moyenne, les mieux dotées en revenus et celles qui sont, en moyenne, les moins aisées demeure dans des limites assez restreintes. Elle est même douteuse en 1970 (hypothèse A) en ce sens qu'elle s'effectuerait des salariés vers les indépendants. Par ailleurs, la redistribution relative observée en 1965 s'est détériorée en 1970.

b) Les effets souvent redistributifs notamment pour les catégories de salariés, des réaffectations monétaires et des dépenses liées à l'enseignement, se trouvent contrebalancés par l'antiredistributivité de certains prélèvements collectifs. D'une façon schématique, les effets positifs qui peuvent être observés pour certains mécanismes (impôt sur le revenu, prestations familiales, retraites, assistance notamment) sont en partie contrecarrés, parfois neutralisés, par les effets négatifs de la fiscalité indirecte, d'une part, des cotisations sociales salariales, d'autre part.

c) Enfin, l'évolution de la redistribution et de ses résultats entre 1965 et 1970 semble avoir été dépendante de trois facteurs principaux :

— la croissance inégale des différents types de revenus dont la dynamique semble avoir été plus favorable aux professions indépendantes et, plus parti-

(1) Hormis les « économies externes » qu'ils peuvent procurer à d'autres bénéficiaires indirects.

culièrement, à celles du haut de l'échelle qu'aux salariés, notamment aux cadres supérieurs et à la classe très nombreuse des ouvriers;

— l'institution du régime d'assurance maladie obligatoire des indépendants non agricoles, la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et les créations de filières techniques d'enseignement. La première a modifié très sensiblement la structure et le poids des réaffectations monétaires des indépendants, les secondes ont profité plus particulièrement aux catégories du bas de l'échelle. Par contre, il ne paraît pas qu'au niveau assez agrégé des catégories sociales utilisées ici, les changements institutionnels intervenus pour les autres mécanismes (prestations familiales, assistance, chômage, impôts directs et indirects) aient bouleversé fondamentalement le jeu et les conséquences de la redistribution;

— l'évolution des structures socio-démographiques qui est dans une large mesure responsable des modifications constatées au niveau des effets du jeu redistributif; le ralentissement de la natalité entraîne, à législation constante, une diminution relative de la part des prestations familiales mais, en sens inverse, un accroissement du poids relatif de l'enseignement supérieur; le vieillissement progressif de la population alourdit la part des retraites et, dans une moindre mesure, celle des transferts liés aux soins médicaux; la diminution de la proportion des professions indépendantes au profit des classes salariées confère aux mécanismes redistributifs destinés à celles-ci un rôle moteur dans le fonctionnement d'ensemble de la redistribution.

3. D'une façon plus générale, et en dépit des limites et des hésitations dues aux contraintes statistiques, de telles conclusions conduisent naturellement à se poser des questions sur les objectifs et le fonctionnement des mécanismes redistributifs et de la politique sociale. Les réponses, s'il y en a, n'appartiennent pas qu'à l'économiste mais elles conditionnent largement son analyse.

— En premier lieu, on peut se demander si dans un pays développé, où les structures et les niveaux de consommation ne sont pas très diversifiés, il est possible d'assurer une redistribution en confiant une part importante des recettes fiscales aux impôts indirects. En vertu même des lois d'Engel, il y a toute chance pour que l'impôt sur la consommation soit, dans ces conditions, antiredistributif, quand il n'aboutit pas à des contradictions flagrantes (1).

— Dans quelle mesure le financement des régimes obligatoires de Sécurité Sociale au moyen de cotisations très partiellement « déplafonnées » n'est-il pas contradictoire avec des objectifs redistributifs ambitieux ? Sans trop schématiser, on peut déduire du système actuel que les modalités de financement et de couverture des risques par les régimes obligatoires s'inspirent surtout de l'assurance collective minimale, et donc d'une redistribution verticale très

(1) Par exemple : les remboursements de produits pharmaceutiques supportent la T.V.A. sur les médicaments si bien qu'indirectement, les cotisations sociales se trouvent transformées en impôts indirects; de même, en supposant que toutes les retraites et pensions reçues par les inactifs soient affectées à la consommation, l'État récupérerait, en 1970, sous forme d'impôts indirects (dans l'hypothèse A), en moyenne environ 30 % des retraites versées, etc.

restreinte, laissant aux régimes complémentaires intracatégoriels le soin d'effectuer des redistributions horizontales plus larges, notamment dans le domaine des retraites. En d'autres termes, la solidarité à l'échelle de l'ensemble de la population se trouve en partie limitée par un système inspiré directement du corporatisme.

— N'existe-t-il pas une contradiction entre le fait que l'État prélève près de 80 % des impôts et cotisations sociales sous forme invisible, c'est-à-dire « indolore », et une prise de conscience par les divers groupes sociaux de leur participation aux budgets collectifs. Les pouvoirs publics en tirent quelques avantages (régularité des recettes fiscales, limitation des tensions sociales aux inégalités ressenties de l'impôt sur le revenu...) mais le débat et la définition des choix de la politique sociale s'en trouvent obscurcis.

— Comment les systèmes institutionnels (Sécurité Sociale, Éducation Nationale, fiscalité, etc.) peuvent-ils s'adapter suffisamment à temps aux évolutions profondes, mais décelées tardivement, de la démographie ou des structures économiques tout en préservant les objectifs, ou en améliorant les résultats redistributifs de la politique sociale ? Une certaine permanence des institutions est nécessaire au fonctionnement du jeu social et économique, alors que celui-ci — par nature évolutif — fait disparaître, atténue ou amplifie les inégalités existantes et en crée de nouvelles.

— Dans quelle mesure les systèmes redistributifs, parties intégrantes et souvent déterminantes des rapports sociaux et économiques, n'engendrent-ils pas d'eux-mêmes des effets en retour qui contribuent à limiter l'efficacité de la redistribution ? Les conflits sociaux et les luttes d'intérêts ne sont pas centrés uniquement sur l'appropriation des revenus primaires, mais également sur celle des ressources collectives ; toutes les catégories sociales n'ont pas le même pouvoir d'intervention ni la même faculté de limiter leurs « pertes » ou d'augmenter leurs « gains » dans le jeu redistributif. On doit, par exemple, s'interroger sur les possibilités qu'ont certaines classes sociales bien dotées (revenu élevé, éducation supérieure, information étendue...) d'anticiper les effets négatifs attendus de la redistribution ou, au contraire, d'en annuler « ex-post » les résultats. Les moyens sont identifiables, mais difficilement mesurables : il s'agit de l'évasion fiscale, du report de la charge de l'impôt sur d'autres catégories par la hausse des prix ou l'augmentation des salaires, de l'appropriation injustifiée de certains transferts... À l'inverse, il conviendrait de rechercher si les catégories sociales les moins bien dotées bénéficient réellement de tous les avantages auxquels les mécanismes redistributifs leur donnent droit : le manque d'éducation, l'absence d'information, l'isolement social face à un ensemble complexe et parcellisé d'institutions empêchent souvent les plus désavantagés d'accéder à certaines prestations ou services collectifs.

— Enfin, l'analyse, même résumée, de la redistribution des revenus en France fait ressortir la multiplicité des processus en ce domaine. Bien que la redistribution mette en jeu près du tiers du Revenu national, les modifications apportées à la distribution des revenus n'apparaissent pas considérables. Certes, considérés un par un, chacun des mécanismes peut être efficace par

rapport aux objectifs qu'il s'est fixé (progressivité de l'impôt sur le revenu, aide aux familles nombreuses par les allocations familiales, faible taxation des produits de première nécessité, etc.). Mais l'ensemble constitue une mosaïque hétérogène essayant d'atteindre en « tir séparé » une grande diversité d'objectifs (réduction des inégalités de revenus, impulsion à la natalité, réduction des inégalités d'accès aux soins médicaux ou à l'enseignement, intégration sociale des groupes sociaux marginaux, etc.). En définitive si, malgré le poids économique qu'ils représentent, les mécanismes redistributifs ne paraissent pas avoir de conséquences plus importantes, c'est parce que la politique sociale amalgame des mécanismes mis en place de façon souvent indépendante, alors que la réduction des inégalités devrait s'appuyer sur une prise de conscience cohérente de l'interdépendance des situations qui créent et entretiennent ces mêmes inégalités.

ANNEXE 1

Liste des nomenclatures des prélèvements et réaffectations pris en compte dans l'étude

I. Revenus primaires bruts

1. *Revenus monétaires bruts* :
 - salaires bruts;
 - revenus bruts des entrepreneurs individuels;
 - intérêts, dividendes et parts bruts;
 - fermages et métayages;
 - loyers réels (touchés par les ménages).
2. *Revenus en nature* :
 - autoconsommation;
 - loyers fictifs des ménages propriétaires.

II. Prélèvements collectifs

1. *Impôts directs* :
 - I.R.P.P. et taxe complémentaire;
 - impôts sur les sociétés (part imputable aux ménages);
 - taxes proportionnelles sur les revenus des valeurs mobilières;
 - redevance O.R.T.F.;
 - taxe différentielle sur les véhicules;
 - autres (timbres sur cartes grises...).
2. *Impôts indirects* :
 - T.V.A. (et T.P.S. en 1965);
 - douanes (taxes spécifiques);
 - contributions indirectes (taxes spécifiques);
 - taxes uniques (taxes spécifiques);
 - autres;
 - taxe sur les salaires.

3. *Impôts des départements et communes* :

- taxes locales sur biens et services.

4. *Cotisations sociales* :

- part salariale des cotisations sociales;
- part patronale des cotisations sociales;
- cotisations sociales des non-salariés.

III. Réaffectations

1. *Réaffectations monétaires* :

- retraites et pensions des régimes obligatoires et complémentaires;
- prestations familiales (allocations familiales, allocations de salaire unique, allocations logement, allocations prénatales...);
- prestations d'assurance maladie, maternité, accidents du travail, de la Sécurité Sociale et des autres régimes de couverture (prestations en nature et en espèces);
- assistance : aides médicales gratuites, aide aux personnes âgées, aide aux aveugles et grands infirmes, aide sociale à l'enfance...;
- allocations chômage : allocations de l'État et collectivités locales, ASSEDIC...;
- bourses du Ministère de l'Éducation Nationale aux étudiants et élèves des différentes filières de l'enseignement;
- rémunérations des élèves des I.P.E.S.

2. *Services gratuits d'enseignement*

- aides sociales en nature aux étudiants et élèves : aide aux restaurants et hôtels universitaires, aide aux cantines scolaires...;
- services d'enseignement : dépenses de fonctionnement (frais de personnel et consommations finales) des différentes filières de l'enseignement assurées par le Ministère de l'Éducation Nationale.

*

* *

ANNEXE 2

Principales modifications apportées aux évaluations antérieures concernant l'étude 1965 (1)

1° En ce qui concerne les **revenus en nature**, ceux-ci n'étaient pas compris dans l'étude précédente; leur inclusion est ici justifiée par le fait que l'analyse couvre l'ensemble des ressources et plus seulement les revenus monétaires.

2° En ce qui concerne les **impôts directs**, la clé de répartition par C.S.P. de la taxe différentielle sur les véhicules a été affinée. On a par ailleurs éliminé la taxe sur les conventions d'assurance faute de pouvoir la répartir entre C.S.C.M. en 1970.

3° Les corrections de 896 millions de francs apportées aux **impôts indirects** en 1965 concernent la T.V.A. et la T.P.S. et leurs « rémanences ». Elles sont dues à une modification de la masse de consommation prise en compte; en effet, pour ne conserver que les dépenses de consommation des ménages résidents, on a soustrait de la consommation finale de la comptabilité nationale, d'une part la consommation des ménages non résidents, d'autre part les salaires en nature, l'autoconsommation, les loyers fictifs et les redevances O.R.T.F.

(1) Cf. Consommation, n° 4, 1973.

De même, la taxe sur les salaires a été diminuée de 3 177 milliards de francs pour ne retenir qu'une partie correspondant à la part de la consommation dans les emplois finaux du P.I.B. Par ailleurs, son remplacement partiel en 1968 par la T.V.A. a incité à la considérer entièrement comme un impôt indirect, alors que dans la première étude, elle était traitée alternativement comme une taxe directe ou indirecte.

4° Le montant global des **taxes locales** a été réduit de 169 millions pour tenir compte des mêmes éléments que ceux qui ont entraîné des corrections de la T.V.A. et de la T.P.S.

5° La masse des **cotisations sociales** prise en compte dans l'étude a été relevée de 929 millions en incluant les cotisations sociales vieillesse des fonctionnaires.

6° Les différentes masses de prestations monétaires n'ont pas été modifiées, sauf en ce qui concerne **l'enseignement** : les bourses ont été augmentées des rémunérations des élèves des I.P.E.S. (cf. annexe 3).

De plus, l'ensemble des dépenses correspondant aux services gratuits d'enseignement a été inclus alors qu'il n'était pas pris en compte dans l'étude précédente.

*
* *
*

TABLEAU A 1

Masses globales des revenus primaires bruts des ménages

| | 1965 (10 ⁶ F) | 1970 (10 ⁶ F) | Taux annuel moyen de croissance 1965/1970 (%) |
|--|-----------------------------|-----------------------------|---|
| 1. Salaires bruts { 11 hypothèse A..... | 209 392 | 355 054 | + 11,1 |
| { 12 hypothèse B..... | 167 333 | 279 386 | + 10,8 |
| 2. Intérêts, dividendes et parts bruts..... | 12 623 | 25 479 | + 15,1 |
| 3. Revenus bruts des entrepreneurs individuels..... | 95 627 | 142 013 | + 8,2 |
| 4. Fermages et métayages..... | 2 624 | 3 141 | + 3,7 |
| 5. Loyers réels..... | 9 111 | 11 442 | + 4,7 |
| 6. Total des revenus primaires { 61 = 11 + 2 + 3 + 4 + 5 : hypothèse A..... | 329 377 | 537 129 | + 10,3 |
| bruts monétaires { 62 = 12 + 2 + 3 + 4 + 5 : hypothèse B..... | 287 318 | 461 461 | + 9,9 |
| 7. Autoconsommation..... | 6 071 | 7 303 | + 3,8 |
| 8. Loyers fictifs..... | 8 012 | 22 848 | + 23,3 |
| 9. Total des revenus primaires bruts { 91 = 61 + 7 + 8 : hypothèse A..... | 343 460 | 567 280 | + 10,5 |
| monétaires et en nature { 92 = 62 + 7 + 8 : hypothèse B..... | 301 401 | 491 612 | + 10,3 |
| 10. Revenu national des ménages (1)..... | 346 000 | 571 100 | + 10,5 |
| 11. = Part des revenus des ménages retenue dans l'étude (%) 91/10..... | 99,3 | 99,3 | - |

(1) Sources : Rapports sur les Comptes de la Nation 1974. Collections de l'I.N.S.E.E., n° 33-34. On a pris en compte ici la rémunération des salariés + le revenu de la propriété et de l'entreprise allant aux particuliers. La méthode d'évaluation des revenus des ménages dans les comptes nationaux correspond à l'hypothèse A de la présente étude.

TABLEAU A 2.— Les masses de prélèvements étudiées

| (En millions de francs et | 1965 | | | | 1970 | | | |
|---|------------------------------|--------------|---------------------------------------|--------------|------------------------------|---------------|---------------------------------------|--------------|
| | Montant effectif prélevé (%) | | Dont : introduit dans cette étude (%) | | Montant effectif prélevé (%) | | Dont : introduit dans cette étude (%) | |
| I. Impôts de l'état | | | | | | | | |
| A. Directs | | | | | | | | |
| 1. I.R.P.P. et taxe complémentaire ⁽¹⁾ sur les Sociétés..... | 16 217 | | 16 217 | | 25 638 | | 25 638 | |
| 2. Impôt sur les Sociétés..... | 8 098 | | 588 | | 18 159 | | 2 447 | |
| 3. Taxes proportionnelles sur les revenus des valeurs mobilières..... | 1 245 | | 860 | | 2 142 | | 1 465 | |
| 4. Redevance O.R.T.F.. | 823 | | 823 | | 1 254 | | 1 254 | |
| 5. Taxe différentielle sur les véhicules.... | 706 | | 526 | | 1 390 | | 1 033 | |
| 6. Autres (enregistrement, timbres, taxe sur conventions, etc.)..... | 4 302 | | — | | 5 326 | | 308 (*) | |
| TOTAL A..... | 31 391 | 18,4 | 19 014 | 15,3 | 53 909 | 19,3 | 32 145 | 15,1 |
| B. Indirects | | | | | | | | |
| 7. T.V.A. et T.P.S. | 33 937 | | 26 552 | | 71 820 | | 60 459 | |
| 8. Douanes ⁽²⁾ | 11 685 | | 5 052 | | 14 417 | | 6 654 | |
| 9. Contributions indirectes ⁽²⁾ | 4 983 | | 4 418 | | 7 572 | | 6 766 | |
| 10. Taxes uniques ⁽²⁾ | 2 197 | | 2 187 | | — | | — | |
| 11. Autres..... | 331 ⁽²⁾ | | — | | 391 | | — | |
| TOTAL B..... | 53 133 | 31,2 | 38 209 | 30,8 | 94 200 | 33,7 | 73 879 | 34,8 |
| C. Taxe sur les salaires.. | 7 785 | 4,6 | 4 608 | 3,7 | 3 557 | 1,3 | 2 846 | 1,3 |
| TOTAL I (A + B + C)..... | 92 309 | 54,2 | 61 831 | 49,8 | 151 666 | 54,3 | 108 870 | 51,2 |
| II. Impôts des départements et communes | | | | | | | | |
| Taxes locales sur biens et services..... | 5 763 | | 5 058 | | 187 | | — | |
| Contribution foncière... | 2 211 | | — | | 3 564 | | — | |
| Contribution mobilière... | 1 620 | | — | | 3 309 | | — | |
| Patente et divers..... | 3 579 | | — | | 7 056 | | — | |
| Autres..... | 5 119 | | — | | 6 073 | | — | |
| TOTAL II..... | 18 292 | 10,7 | 5 058 | 4,1 | 20 189 | 7,2 | — | |
| III. Cotisations sociales... | 59 641 | 35,1 | 57 169 | 46,1 | 107 804 | 38,5 | 103 474 | 48,8 |
| TOTAL I + II + III..... | 170 242 | 100,0 | 124 058 | 100,0 | 279 659 | 100,00 | 212 344 | 100,0 |

(¹) Sur les revenus de l'année en question. (²) Regroupées dans l'étude sous le vocable de « taxes spécifiques ». (³) Confondues dans l'étude avec la T.V.A. (⁴) Timbres sur cartes grises.

TABLEAU A 3

Les réaffectations prises en compte et leur évolution entre 1965 et 1970

| | Réaffectations monétaires ¹ | | | | | Enseignement (1) | | | Total général des réaffectations 1+2+3+4 +5+6+7+8 = 9 |
|---|--|---------------------------|---|------------------------------------|------------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------------------|--|
| | Retraites Pensions | Prestations familiales | Maladie Maternité Accidents du travail | Assistance (bourses exclues) | Prestations de chômage | Bourses + rémuné- rations I.P.E.S. 6 | Aide sociale en nature 7 | Services d'ensei- gnement 8 | |
| | | | | | | | | | |
| Prestations et réaffectations retenues dans l'étude | | | | | | | | | |
| 1965 { 1. Valeurs (10 ⁶ F)... | 29 033 | 16 180 | 22 819 | 7 821 | 363 | 884 | 243 | 9 830 | 87 173 |
| { 2. Pourcentages... | 33,2 | 18,6 | 26,2 | 9,0 | 0,4 | 1,0 | 0,3 | 11,3 | 100,0 |
| 1970 { 3. Valeurs (10 ⁶ F)... | 52 654 | 22 094 | 42 876 | 10 840 | 941 | 1 488 | 481 | 17 583 | 148 957 |
| { 4. Pourcentages... | 35,4 | 14,8 | 28,8 | 7,3 | 0,6 | 1,0 | 0,3 | 11,8 | 100,0 |
| 5. Évolution 1965 = 100... | 181,4 | 136,6 | 187,9 | 138,6 | 259,2 | 168,3 | 197,9 | 178,9 | 170,9 |
| 6. Taux annuel moyen (%)... | +12,6 | +6,4 | +13,4 | +6,7 | +21,0 | +11,0 | +14,6 | +12,3 | 11,3 |
| Total des prestations sociales et réaffectations reçues par les ménages (2) | 82 117 | | | | | 10 073 | | | 92 190 |
| Pourcentages retenus dans l'étude | 139 298 | | | | | 18 064 | | | 157 362 |
| 1965 (%). | 93,9 | | | | | 100,0 | | | 94,6 |
| 1970 (%). | 94,0 | | | | | 100,0 | | | 94,7 |

(1) Pour tous les détails relatifs aux dépenses d'enseignement et à leur répartition sociale, cf. G. HATCHUEL, *Consommation*, n° 4, 1976 (tableau III, p. 50). Seules sont prises en compte ici les dépenses ordinaires du Budget du Ministère de l'Éducation Nationale.

(2) Sources : Les Comptes de la Nation 1974. Les Collections de l'I.N.S.E.E., Série C, n° 33-34.

ANNEXE 4

En première approximation, si l'on suppose qu'en 1970 les soldes d'impôts frappant directement ou indirectement le capital, ou les revenus, et qui n'ont pas été ventilés ici entre les ménages (soit 28,280 milliards de prélèvements et 42 % du solde non ventilé), se répartissent ainsi entre les catégories de ménages :

— solde de l'impôt sur le bénéfice des sociétés et de la taxe proportionnelle sur le revenu des valeurs mobilières : salariés 20 %, indépendants 60 %, inactifs 20 %;

— solde des droits de timbres, enregistrements et taxe sur les conventions d'assurance ainsi que les contributions foncière et mobilière, proportionnellement aux nombres de ménages, soit : salariés 54 %, indépendants 16 %, inactifs 30 %.

la part des prélèvements totaux à la charge des trois catégories de ménages s'établit ainsi :

— hypothèse A : salariés 66,2 %, indépendants 20,4 %, inactifs 13,4 %;

— hypothèse B : salariés 58,2 %, indépendants 24,5 %, inactifs 17,3 %.

Les ménages de salariés paient donc encore, dans l'hypothèse A, une part de prélèvements supérieure à leur proportion dans la population. Les ménages d'indépendants se trouvent alors également chargés d'une part de prélèvements plus forte que celle qu'ils représentent dans la population.

Dans l'hypothèse B, les ménages de salariés et d'inactifs participent aux prélèvements en proportion moindre que leur part respective dans la population, les ménages d'indépendants étant dans la situation inverse.

*

* *